



2025

Rapport
Compte Administratif

.....

Table des matières

Contexte, bilan et perspectives	4
Budget consolidé	6
Budget principal	8
I. La chaîne de l'épargne	8
II. La section de fonctionnement.....	10
A. Les recettes de fonctionnement	10
1. Impôts, taxes et compensations fiscales	11
2. Les dotations et participations	14
3. Les produits des services	17
4. Autres produits de gestion courantes.....	19
5. Reprise de provisions	20
B. Les dépenses de fonctionnement	20
1. Les reversements de fiscalité.....	21
2. Les achats de biens et services.....	24
3. Les charges de personnel.....	25
4. Les subventions, participations et contributions	27
5. Les provisions	29
III. L'investissement et son financement.....	30
A. Les dépenses d'investissement	30
1. Les dépenses d'investissement par nature	30
2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement.....	31
B. Le financement de l'investissement	36
1. Les ressources propres	36
IV. L'endettement.....	40
A. Contexte.....	40
1. Une dette sécurisée et peu couteuse, malgré une augmentation modérée des taux depuis quelques années	40
2. Un coût moyen de la dette modérée malgré une augmentation des taux longs qui restent relativement élevés	41
3. Une dette sécurisée notée Aa3 par Moody's.....	41
B. Budget principal de Toulouse Métropole	42
1. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole	42
2. Extinction de l'encours de dette du budget principal	42
C. Evolution de l'encours de dette consolidée	43
1. Une augmentation de l'endettement constaté sur l'exercice 2025 après deux années de stabilisation.....	43

D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole	44
Budget annexe Assainissement	45
Budget annexe Eau Potable	49
Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications	53
Budget annexe Activités Immobilières	56
Budget annexe Lasbordes	58
Budget annexe Oncopole	60
Budget annexe Crématorium.....	62
Budget annexe Pompes Funèbres	65
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets	68
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations	72
Budget annexe ZAC Francazal	75
Conclusion	77

Contexte, bilan et perspectives

Une gestion rigoureuse au service de l'investissement et de la mobilité.

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte marqué par la contribution réclamée aux collectivités territoriales de redressement des finances publiques telle que prévue par la Loi de finances. Cet effort étant principalement supporté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Toulouse Métropole a dû et su, en cours d'exercice, adapter sa stratégie financière tout en maintenant ses engagements structurants pour le territoire et son soutien à l'économie, notamment locale.

L'impact particulièrement important des mesures décidées par le Parlement et le Gouvernement s'est élevé à 20,6 M€, se décomposant ainsi :

- l'augmentation des cotisations versées à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) à hauteur de 2,7 M€,
- l'écrêtement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 4,1 M€,
- le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) pour 13,8 M€.

Face à cette contraction des ressources et au ralentissement de la dynamique de la TVA nationale, la Métropole a intensifié ses efforts d'optimisation : stabilisation de la masse salariale, mobilisation des satellites et rationalisation des dépenses d'intervention. Ces actions ont permis de contenir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3 %, soit +25,3 M€. Cette hausse est principalement le fait des engagements préexistants : la montée en charge de la contribution à Tisséo (+18,2 M€) conformément au plan de déplacements urbains (PDU) et la revente des réseaux de chaleur urbains à DECOSSET pour un montant de 4,8 M€. En neutralisant ces postes, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de 0,3 %.

Le ralentissement de la dynamique des recettes de fonctionnement a été compensé par la reprise de résultat du budget annexe Infrastructure Métropolitaine de Télécommunication pour 11,5 M€.

Il en résulte que l'épargne de gestion est maintenue à hauteur de 176,05 M€, soit 12,3 M€ de baisse par rapport à 2024. **L'épargne nette s'élève à 74,01 M€.**

Ce niveau d'épargne conjugué aux ressources propres et à la mobilisation de l'emprunt, permet à Toulouse Métropole de maintenir une trajectoire d'investissement dynamique. Avec 454 M€ de dépenses d'investissement en 2025, la réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (2020-2026) délibérée en 2021, atteint 20,9 % sur l'exercice, soit un niveau d'exécution cumulé de la programmation 2020-2026, de 77,0 % fin 2025.

La gestion rigoureuse engagée en 2025 permet de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. Cet effort conjoncturel de forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement devra se poursuivre sur les prochains exercices afin d'intégrer la montée en charge de la contribution à Tisséo Collectivités. Il permettra de maintenir les grands équilibres financiers de la

collectivité à l’horizon 2030, exercice qui manquera, avec la fin du financement de la 3^{ème} ligne de métro, le retour d’une capacité d’investissement importante.

Enfin, Toulouse Métropole a été notée **(Aa3) par l’agence de notation Moody’s qui a confirmé une notation de long terme de la métropole, équivalente à celle de l’Etat français,** soit le plus haut niveau que peut atteindre Toulouse Métropole.

Par ailleurs, après une interruption en 2024, Toulouse Métropole a fait le choix de reprendre volontairement la démarche de certification de ses comptes au titre de l’exercice 2025.

Cette certification s’inscrit dans une démarche continue d’amélioration de la qualité comptable, de fiabilisation des comptes et de renforcement du contrôle interne. Le certificateur a émis une opinion assortie de 4 réserves portant notamment sur la qualité des informations fiscales transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l’état de l’actif, le contrôle interne relatif à la fonction ressources humaines ainsi que sur certains éléments du bilan d’ouverture 2025 (ajustements comptables), conséquence de l’interruption de la démarche de certification sur l’exercice 2024.

Malgré ces réserves, le certificateur souligne les progrès réalisés, la qualité des comptes et de l’information financière produits par Toulouse Métropole.

Budget consolidé

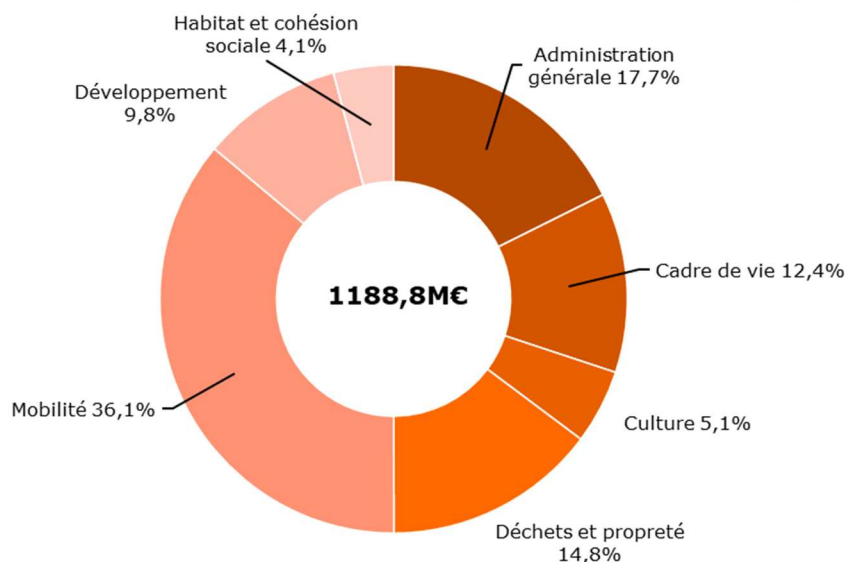
Le budget de la Métropole se compose d'un budget principal et de 11 budgets annexes.

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 061,07	903,48	363,58	589,24	1 424,66	1 492,72
Assainissement	40,65	11,55	10,55	39,75	51,20	51,30
Eau	28,06	10,57	17,53	40,97	45,59	51,54
Oncopôle	1,51	1,08	4,82	5,94	6,33	7,02
Activités Immobilières	11,04	6,20	2,88	4,11	13,92	10,31
IMT	6,40	13,94	0,85	6,31	7,25	20,25
Lasbordes	0,24	0,36	0,00	0,01	0,24	0,37
Pompes Funèbres	3,10	3,00	0,00	0,15	3,10	3,15
Crématorium	2,03	1,61	0,00	0,48	2,03	2,10
Déchets	121,79	118,19	1,74	13,99	123,54	132,18
GEMAPI	7,17	3,06	0,92	2,52	8,09	5,58
Zac Francazal	1,20	0,26	0,00	0,00	1,20	0,26
Budget Agrégé	1 284,28	1 073,32	402,86	703,46	1 687,14	1 776,78
Mouvements réciproques	28,38	28,38	0,80	0,80	29,18	29,18
Budget Consolidé (Réel)	1 255,90	1 044,94	402,06	702,66	1 657,96	1 747,60

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 748 M€ sur l'exercice 2025, dont 1188,8 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses financières, provisions et reversements aux communes).

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées réparties par secteur d'activité :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Les dépenses par politiques publiques portées par Toulouse Métropole se répartissent de la façon suivante :

- La « **Mobilité** » concentre la part la plus importante des dépenses de la collectivité avec 429,4 M€ en 2025, soit plus de 36,1% du budget consolidé. Ce secteur regroupe les interventions directes sur la voirie mais également les transports, dont la participation de la Métropole au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, en hausse de 18,2 M€ pour atteindre 134,6 M€ en 2025 et le développement des mobilités douces avec notamment une progression de 22,6 M€ des investissements en faveur des pistes cyclable dont 35,4 M€ pour le Réseau Express Vélo (REV).
- La part relative à la compétence « Déchets et Propreté » représente 14,8% du budget, soit un montant de 175,4 M€, dont 124,2 M€ pour l'activité « Déchets » et 51,2 M€ pour l'activité « Propreté ».
- Le « **Cadre de Vie** » (12,4% des dépenses consolidées) inclut les compétences « Eau - Assainissement » (85,5 M€ dans le cadre, en particulier, des budgets annexes Eau et Assainissement), « Incendie » (24,4 M€ correspondant principalement à la contribution de la Métropole au SDIS), « Environnement » (16,5 M€), « Cimetières » (10,2 M€ relevant majoritairement des budgets annexes Crématorium et Pompes funèbres ainsi que du fonctionnement des cimetières métropolitains) et aux « Sports » (11 M€).
- Les dépenses consacrées au secteur « **Développement** », 116 M€ soit 9,8% du total des inscriptions, se rapportent aux activités de « Développement économique et recherche » (37,1 M€) et à l'« Aménagement urbain » (79 M€).
- En 2025, 61,1 M€ (5,1 % du budget consolidé) ont été alloués au secteur de la « **Culture** » et 49,3 M€ (4,1%) à l'« **Habitat et Cohésion sociale** ».
- Enfin 17,7% des dépenses (209,9 M€) correspondent aux charges de structure de la collectivité.

Budget principal

I. La chaîne de l'épargne

Les mesures de la Loi de finances pour 2025 ont pesé pour 20,6 M€ dans la chaîne de l'épargne. Toulouse Métropole a engagé des efforts pour stabiliser la masse salariale, a mobilisé ses satellites et ses partenaires et optimisé ses charges de fonctionnement pour limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers).

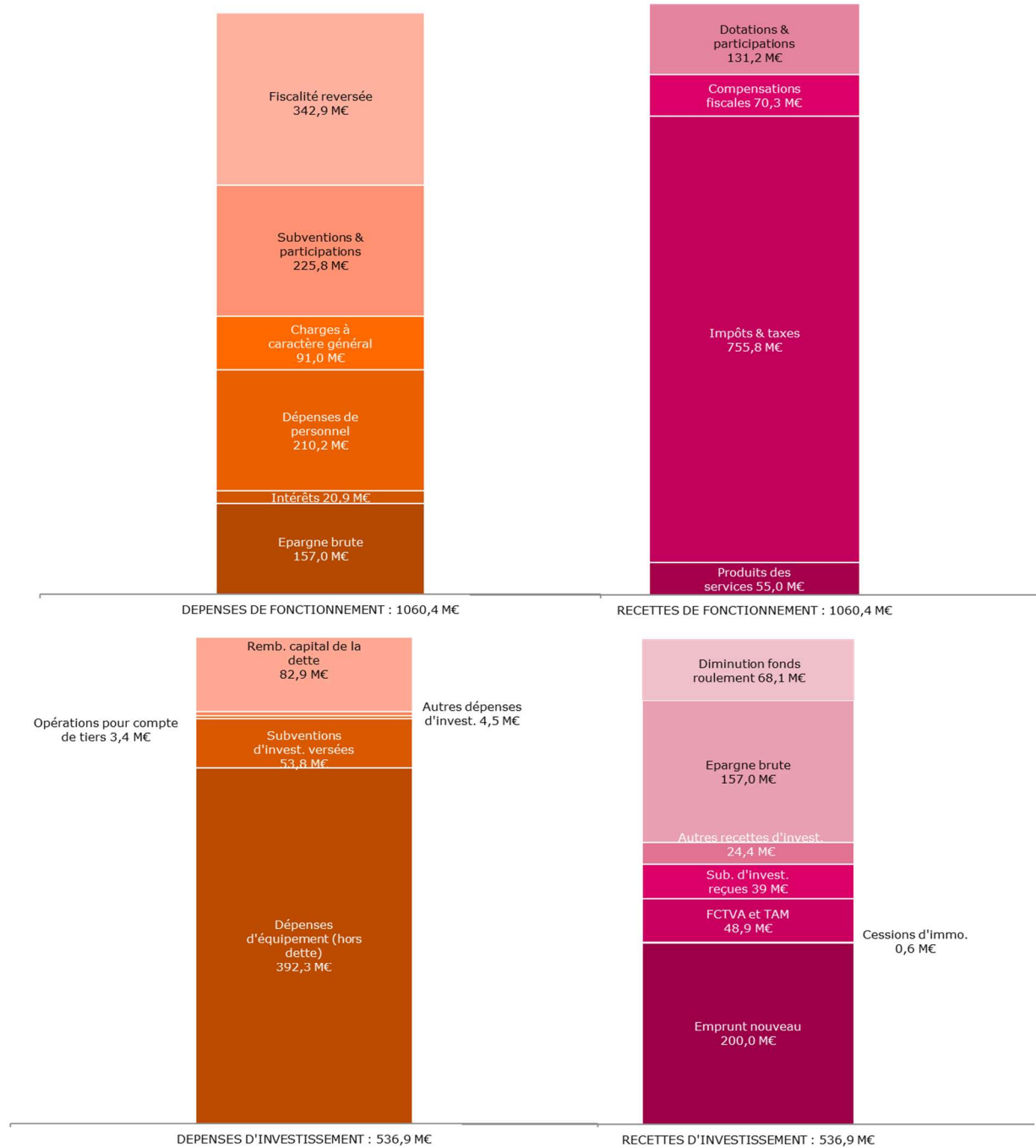
Il en résulte une épargne de gestion de 176,05 M€, en baisse de 12,3 M€ par rapport à 2024. L'évolution de l'épargne nette diminue également sous l'effet d'une augmentation de l'annuité de la dette et s'établit à 74,01 M€, soit une baisse de 15,19 M€. Elle demeure toutefois à un niveau proche de celui enregistré en 2022.

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1 (%)	Evolution N/N-1 (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. t)	916,74	955,71	1 018,13	1 045,52	1 058,58	1,2%	13,06
Produits des services	43,63	44,70	53,14	58,98	55,02	-6,7%	-3,95
Impôts et taxes	658,27	689,96	738,86	747,88	755,76	1,1%	7,88
Compensations fiscales	60,60	61,27	65,23	72,07	70,32	-2,4%	-1,74
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,44	135,18	135,34	133,32	131,24	-1,6%	-2,08
Autres produits de gestion courante	12,65	16,65	23,00	23,48	39,71	69,1%	16,23
Reprises sur amortissements et provisions	6,72	6,17	1,13	7,63	2,61	-65,8%	-5,02
Autres recettes de fonctionnement	0,44	1,77	1,43	2,17	3,91	80,4%	1,74
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais fin)	778,05	791,10	831,89	857,16	882,54	3,0%	25,37
Achats de biens et services	72,52	76,88	90,26	94,92	91,02	-4,1%	-3,90
Charges de personnel	186,07	195,40	205,40	213,76	210,24	-1,6%	-3,52
Reversements aux communes	316,11	311,91	317,55	321,43	326,49	1,6%	5,06
Fonds de péréquation, DILICO et autres reverse	7,97	4,88	5,55	6,56	16,45	150,9%	9,89
Subventions, participations et contributions	192,24	193,62	200,49	211,45	225,75	6,8%	14,30
Autres charges de gestion courante	1,66	2,54	12,04	7,53	6,49	-13,8%	-1,04
Dotations aux provisions	1,36	4,73	0,43	0,87	5,01	474,5%	4,14
Autres charges de fonctionnement	0,12	1,15	0,17	0,65	1,08	-	0,43
Epargne de gestion	138,69	164,61	186,24	188,35	176,05	-6,5%	-12,31
Charges financières nettes	13,99	13,86	19,49	18,37	19,09	3,9%	0,71
Epargne brute	124,70	150,75	166,75	169,98	156,96	-7,7%	-13,02
Taux d'épargne brute	13,60%	15,77%	16,38%	16,26%	14,83%	-8,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	66,22	72,00	77,12	80,78	82,95	2,7%	2,17
Epargne nette	58,48	78,75	89,63	89,20	74,01	-17,0%	-15,19
Taux d'épargne nette	6,38%	8,24%	8,80%	8,53%	6,99%	-18,1%	0,00

Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	277,83	278,35	324,59	334,14	453,96	35,9%	119,82
Dépenses d'équipement	175,67	197,63	241,46	257,56	392,29	52,3%	134,73
Opérations pour compte de tiers	12,27	13,33	11,70	3,93	3,39	-13,7%	-0,54
Subventions d'investissement versées	67,41	61,90	65,31	55,62	53,76	-3,3%	-1,86
Autres dépenses d'investissement	22,47	5,49	6,13	17,03	4,52	-73,4%	-12,51
Recettes réelles d'investissement (hors dette, y.c. r)	125,09	106,99	129,45	149,84	111,89	-25,3%	-37,95
Dotations, fonds et réserves	45,74	41,64	42,90	49,79	48,87	-1,9%	-0,92
Subventions d'investissement reçues	60,84	39,04	41,58	42,17	38,00	-9,9%	-4,17
Produits des cessions d'immobilisations	3,07	9,21	4,89	46,46	0,63	-	-45,83
Opérations pour compte de tiers	11,11	13,78	13,35	7,70	4,88	-36,7%	-2,82
Autres recettes d'investissement	4,34	3,33	26,74	3,72	19,51	425,1%	15,80
Emprunt nouveau	90,03	146,69	85,81	45,01	200,00	344,4%	154,99

Les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression conséquente de près de 120 M€ pour atteindre 454 M€. Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 et la dernière année de la mandature. Leur financement est assuré par l'autofinancement dégagé, par 111,89 M€ de ressources propres d'investissement et par le recours à l'emprunt pour 200 M€.

Le fonds de roulement de l'exercice 2025 diminue de 68,1 M€ par rapport à 2024. Cette diminution relève d'un choix stratégique pour limiter le recours à l'emprunt



II. La section de fonctionnement

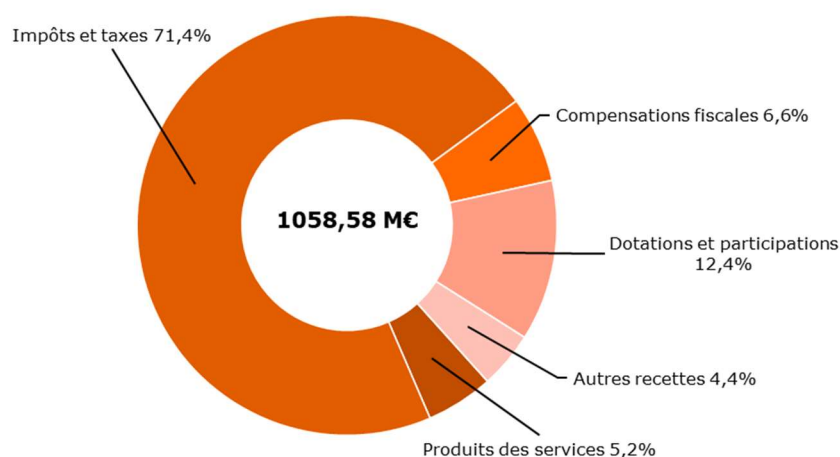
A. Les recettes de fonctionnement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	43,63	44,70	53,14	58,98	55,02	-6,7%	-3,95
Impôts et taxes	658,27	689,96	738,86	747,88	755,76	1,1%	7,88
Compensations fiscales	60,60	61,27	65,23	72,07	70,32	-2,4%	-1,74
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,44	135,18	135,34	133,32	131,24	-1,6%	-2,08
Autres produits de gestion courante	12,65	16,65	23,00	23,48	39,71	69,1%	16,23
Reprises sur amortissements et provisions	6,72	6,17	1,13	7,63	2,61	-65,8%	-5,02
Autres recettes de fonctionnement	0,44	1,77	1,43	2,17	3,91	-	1,74
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	916,74	955,71	1 018,13	1 045,52	1 058,58	1,2%	13,06

L'exercice 2025 est marqué par un ralentissement de la dynamique des recettes de fonctionnement dans un contexte impacté par les mesures de la Loi de finances 2025. Elles progressent de 13 M€, dont 11,5 M€ de reprise de résultat du budget annexe Infrastructure Métropolitaine de Télécommunication. Les recettes fiscales progressent modérément, en raison notamment de la stabilité des fractions de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, tandis que la fiscalité professionnelle demeure dynamique.

La fiscalité au sens large comprend les compensations fiscales et représente près de 80 % des recettes de fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers et cessions)



1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	355,43	364,58	278,38	291,27	294,88	1,2%	3,61
Fiscalité directe	277,09	284,45	194,73	205,05	211,24	3,0%	6,18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	161,92	164,45	175,48	184,23	190,39	3,3%	6,16
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	98,98	91,28	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	9,52	9,96	10,60	11,83	11,49	-2,8%	-0,33
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3,87	4,08	4,47	4,83	5,09	5,4%	0,26
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	2,81	14,67	4,19	4,17	4,26	2,2%	0,09
Fiscalité reversée et compensations	78,33	80,13	83,65	86,22	83,64	-3,0%	-2,58
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,63	24,63	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	13,72	13,72	13,72	13,48	9,02	-33,1%	-4,46
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	39,99	41,78	45,30	48,11	49,99	3,9%	1,89
Fiscalité des ménages	357,35	382,01	516,11	515,52	518,05	0,5%	2,54
Fiscalité directe	167,65	173,95	195,60	194,83	195,11	0,1%	0,28
Taxe d'Habitation (TH)	8,66	9,37	19,34	11,63	6,28	-46,0%	-5,35
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	155,93	162,59	173,63	181,43	186,28	2,7%	4,85
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,30	1,33	1,35	1,37	1,48	7,8%	0,11
Rôles complémentaires et supplémentaires ménages	1,76	0,65	1,28	0,40	1,07	166,5%	0,67
Fiscalité reversée et compensations	5,09	5,76	6,21	6,55	8,21	25,3%	1,66
Compensation des exonérations de TF	5,09	5,76	6,21	6,55	7,31	11,6%	0,76
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	-	0,90
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	184,61	202,30	207,82	207,76	208,32	0,3%	0,56
Fraction compensatoire de la CVAE (TVA)	0,00	0,00	106,48	106,38	106,42	0,0%	0,04
Autres impôts, taxes et compensations	6,08	4,65	9,61	12,89	13,13	1,9%	0,25
Taxe de séjour et taxe additionnelle	4,13	4,50	9,45	8,78	8,76	-0,2%	-0,02
Prélèvement sur les produits des jeux	0,14	0,14	0,16	0,14	0,15	4,9%	0,01
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	1,81	0,01	0,00	3,97	4,22	6,4%	0,25
Impôts, taxes et compensations fiscales	718,86	751,23	804,09	819,94	826,08	0,7%	6,14

L'année 2025 se distingue par une progression modérée de la fiscalité, avec une hausse limitée à 0,7%. Cette quasi-stagnation contraste avec la dynamique observée lors des exercices précédents et s'explique par le gel décidé par la Loi de finances 2025 des deux fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Par ailleurs, le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) enregistre de fortes fluctuations, liées à la diminution des bases d'imposition, en raison des difficultés rencontrées par l'administration fiscale depuis la mise en œuvre, en 2023, de l'outil « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI). La fiscalité professionnelle demeure toutefois dynamique et continue de soutenir l'évolution des recettes fiscales.

a. La fiscalité professionnelle

La fiscalité professionnelle regroupe les produits ci-dessous :

i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 190,4 M€

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) reste la première ressource fiscale de la Métropole hors TVA avec un produit de 190,39 M€ en 2025. Sa croissance s'élève à 3,3% par rapport à 2024.

Pour rappel, le produit de CFE a connu une baisse de 16% en 2021 en raison de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. A compter de 2021, la compensation intégrale de cet abattement est égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette nouvelle mesure par le taux de CFE appliqué en 2020. Son montant a atteint 41,7 M€ en 2025, en croissance de 2% par rapport à 2024.

ii. *Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 5,1 M€*

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le produit s'élève pour 2025 à 5,09 M€ contre 4,83 M€ l'année précédente.

iii. *La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 11,5 M€*

Un commerce, qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalise un chiffre d'affaires hors taxe d'au moins 460 000 €, est soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Le montant de la taxe brute est déterminé par application à la surface totale de vente au détail de l'établissement d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Le produit de TASCOM s'élève à 11,49 M€, en légère diminution par rapport à 2024 (11,83 M€).

iv. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 8,8 M€*

La taxe de séjour intercommunale (TSI) s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de soutien de Toulouse Métropole au secteur du tourisme, après les confinements, un étalement du reversement de la taxe de séjour a été mis en place à partir de 2021. Habituellement, la taxe de séjour collectée par les hébergeurs est reversée à Toulouse Métropole par trimestre, le mois suivant chaque trimestre. De façon dérogatoire, la périodicité de reversement pour les années 2021 et 2022 a été décalée à 2022 et 2023. Le retraitement des divers effets de reports de perception entre exercices aboutit cependant à un produit d'environ 6,5 M€ à périmètre constant en 2022 et 2023.

Le produit réel de TSI a ainsi atteint un pic en 2024, à hauteur de 8,78 M€. Celui-ci conserve un très bon niveau en 2025, avec 8,76 M€ de recettes encaissées.

b. La fiscalité « ménages »

La fiscalité « ménages » correspond aux produits générés au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, du foncier bâti et non bâti, de la taxe additionnelle au foncier non bâti et des compensations des exonérations accordées par l'Etat. Le produit global pour 2025 est de 518,05 M€, soit une légère progression de 0,5 % par rapport à 2024.

i. *La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 186,3 M€*

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne les propriétaires de constructions fixées au sol, présentant un caractère de pérennité et aménagées pour un usage durable. Son produit a atteint 186,28 M€ en 2025, soit une croissance dynamique de +2,7 %, due notamment à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition des locaux d'habitation de +1,7% (calculée depuis 2018 à partir de la progression de l'indice des prix

à la consommation harmonisé déterminé par l'INSEE). Bien que traditionnellement classée au sein des taxes « ménages », la TFPB est également acquittée par les entreprises en tant que propriétaires de locaux professionnels, industriels et de locaux d'habitation (logements détenus par les bailleurs sociaux et certaines SCI notamment). Le montant de TFPB à la charge des entreprises correspond à environ un tiers du produit total de TFPB en 2025.

ii. *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,6 M€*

La taxe d'habitation sur les résidences principales ayant fait l'objet d'une suppression progressive, une compensation est intervenue pour Toulouse Métropole avec le transfert à compter de 2021 d'une part de produit national de TVA. Seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) dont le produit s'élève pour 2025 à 6,28 M€ contre 11,63 M€ l'année précédente.

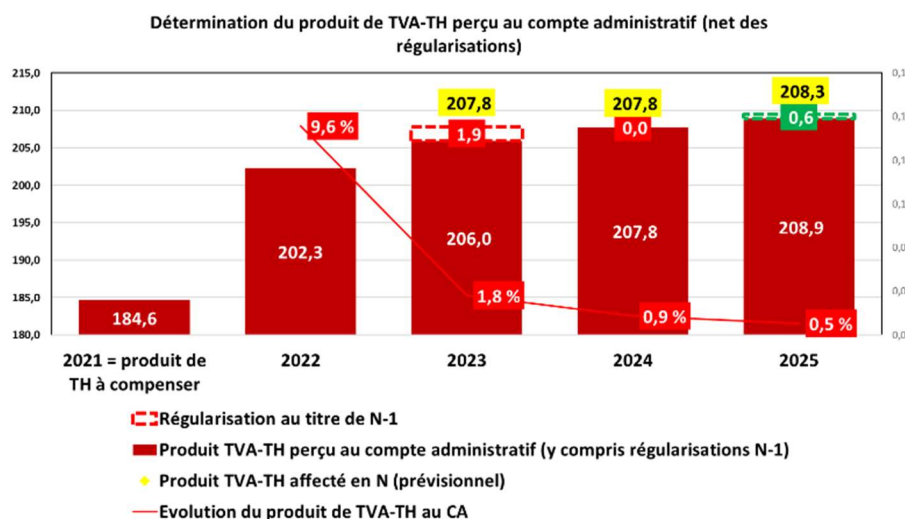
Cette forte diminution, observée d'ailleurs en 2025 dans de nombreuses villes et métropoles, provient pour l'essentiel de la mise en œuvre en 2023 par l'administration fiscale de la déclaration d'occupation généralisée à tous les propriétaires qui avait induit un nombre conséquent de taxations à tort. Le produit 2023 était alors sensiblement supérieur à ce qui était constaté les années avant la réforme. Déjà réajusté à la baisse en 2024, le produit a connu une nouvelle diminution en 2025.

c. **La fraction compensatoire de taxe d'habitation et taxe foncière et de CVAE - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 314,7 M€**

Depuis 2021, Toulouse Métropole perçoit une fraction du produit national de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La loi de finances pour 2023 a étendu ce mécanisme à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont la suppression a donné lieu à l'attribution d'une seconde fraction de TVA au profit de la collectivité.

Ces fractions couvrent les ressources perdues et évoluaient, jusqu'en 2024, au même rythme que le produit national de TVA. Dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, la loi de finances pour 2025 a néanmoins réindexé le niveau de TVA transféré en fonction du produit national constaté l'année précédente. Ce décalage a eu pour effet un gel des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales. Les produits constatés sont ainsi quasi-identiques à ceux de l'exercice précédent :

- Le produit de TVA-THRP s'élève à 208,3 M€ en 2025, contre 207,8 M€ en 2024. La légère progression du montant perçu s'explique par la régularisation du produit de l'année précédente, par suite de la constatation des recettes définitives perçues par l'Etat ;



- Le produit de TVA- CVAE s’élève à 106,4 M€ en 2025. Il est identique à celui perçu en 2024. Si elle avait été maintenue, la CVAE aurait généré en 2025 un produit estimé à 118,5 M€, soit un écart de 12,1 M€ par rapport au montant compensé, ce qui témoigne d’une absence de compensation à l’euro près, en contradiction avec les engagements pris par l’Etat.

Le montant global de TVA perçu est donc stable avec 314,73 M€ en 2025, contre 314,14 M€ en 2023.

2. Les dotations et participations

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotations Globales de Fonctionnement	105,20	105,31	105,05	104,24	103,01	-1,2%	-1,23
DGF - Dotation d'intercommunalité	17,60	19,63	19,88	20,47	22,28	8,8%	1,81
DGF - Dotation de compensation	87,60	85,68	85,18	83,77	80,73	-3,6%	-3,04
FCTVA	0,32	0,37	0,40	0,39	0,35	-9,6%	-0,04
Participations	28,92	29,51	29,89	28,69	27,88	-2,8%	-0,81
Participations - Département	18,81	18,81	18,81	18,81	18,84	0,1%	0,02
Participations - Fonds Européens	0,61	0,83	3,29	3,11	0,57	-81,8%	-2,54
Autres participations	9,50	9,86	7,78	6,77	8,47	25,1%	1,70
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,44	135,18	135,34	133,32	131,24	-1,6%	-2,08

a. La dotation globale de fonctionnement : 103 M€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l’Etat aux communes et EPCI à fiscalité propre. Elle comprend une dotation d’intercommunalité, à vocation péréquatrice et une dotation de compensation. Au global, la DGF est en légère diminution en comparaison avec 2024, passant de 104,24 M€ à 103,01 M€.

i. La dotation d’intercommunalité, l’actualisation des critères

Le calcul et la répartition de la dotation d’intercommunalité se font en fonction de la population, du coefficient d’intégration fiscale (CIF), du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

La population

Le premier critère utilisé pour le calcul de la dotation d'intercommunalité est la population dite DGF. Il s'agit de la somme des populations DGF des communes membres (y compris les résidences secondaires et les places de caravanes). Toulouse Métropole voit sa population DGF croître, passant de 843 040 habitants en 2024 à 857 067 en 2025 (+1,66%).

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) a pour l'objet de mesurer l'intégration d'un EPCI en établissant le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Plus les transferts de compétences entre communes et EPCI sont importants, plus le CIF sera élevé. Le CIF est stable, autour de 0,477 sur les deux dernières années.

Le potentiel fiscal par habitant

Cet indicateur permet de comparer les bases fiscales des collectivités. Les différences de taux et d'exonérations sont neutralisées par l'application d'un taux moyen national aux bases brutes des quatre taxes directes locales.

Le revenu par habitant

Pour le calcul du revenu par habitant, le critère retenu est celui de la population INSEE des communes membres (et non la population dite DGF).

La dotation d'intercommunalité a connu une baisse de 70% entre 2014 et 2017, en raison de la mise en œuvre du programme de stabilité prévoyant une contribution des collectivités à la réduction du déficit public par la diminution des concours financiers de l'Etat.

La modification de l'architecture de la dotation d'intercommunalité, et le dynamisme de croissance de la population a par la suite engendré une légère progression entre 2018 et 2021.

La dotation d'intercommunalité de Toulouse Métropole a ensuite connu une progression très dynamique en 2022 (+11,5 %) due à la forte croissance du coefficient d'intégration fiscale (CIF) liée au transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole mis en œuvre en 2021 consécutivement à l'harmonisation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

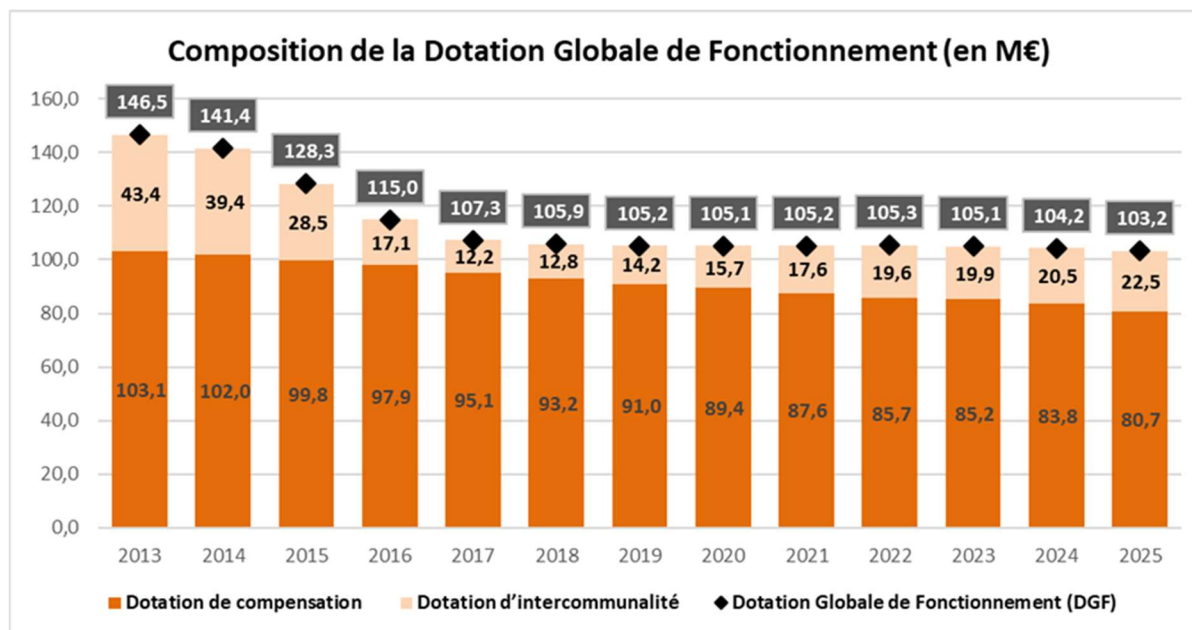
Depuis 2024, l'enveloppe nationale de cette dotation progresse de 90 M€ par an. En 2024, l'État avait assumé un tiers de cette hausse ; en 2025, en revanche, celle-ci a été intégralement financée par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI (voir point ii).

Une croissance de +8,9% est constatée en 2025 sur la dotation d'intercommunalité de Toulouse Métropole. Cette évolution s'explique à la fois par la progression de l'enveloppe nationale et par la baisse du potentiel fiscal par habitant de la Métropole en 2025.

ii. *La dotation de compensation*

La dotation de compensation (autre composante de la DGF) est quant à elle en diminution, le produit passant de 83,77 M€ en 2024 à 80,73 M€ en 2025, soit une diminution de 3,6 %.

La dotation de compensation est en constante baisse depuis 2014 ; écrêtée chaque année, elle constitue la variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF au niveau national.



d. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et les participations : 27,9 M€

Le versement du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,35 M€, soit une légère baisse par rapport au niveau constaté en 2024 (-0,04 M€)

La principale participation correspond au versement de la dotation compensatrice du département de la Haute-Garonne à la suite des transferts de compétences de 2016, pour un montant défini de 18,81 M€. La variation des participations départementales s'explique par le versement d'une indemnité pour annulation de réservation de l'exposition mise à disposition par le Muséum de Toulouse (0,02 M€).

Toulouse Métropole a été lauréate d'appels à projets européens ou nationaux, ce qui lui a permis de percevoir un peu plus de 0,48 M€ de subventions dont notamment :

- TIMEO Grand Matabiau (développement d'une plateforme de gestion de données pour optimiser la modélisation des ouvrages avec pour objectif de créer une dynamique vertueuse de partage des informations relatives à la gestion des bâtiments et des espaces publics) : 0,3 M€,
- Projet d'innovation EIT Urban Mobility destiné à renforcer les liens entre la recherche, l'innovation et la formation en matière de mobilité urbaine : 0,03M€
- Projet lié à l'aérospatial AD-ASTRA ayant pour objectif de mettre en relation des acteurs et développer des actions communes entre 5 écosystèmes d'innovation liés au secteur de l'aérospatial : 0,03 M€
- Horizon Europe - Projet CRAFT ayant pour objectif de développer l'innovation sociale au niveau européen via une communauté en ligne de structures

d'accompagnement des entreprises sociales, des outils d'entrepreneuriat plateforme numérique dédiés à l'innovation sociale : 0,01 M€

- Domaine de Candie – nature et agriculture en ville : 0,03 M€

Toulouse Métropole a également perçu une recette de 1,37 M€ au titre de la contribution de l'éco-organisme ALCOME, gestionnaire de la Responsabilité Elargi du Producteur « Megots ».

La Région a versé une subvention de 0,8 M€ au titre du programme d'action Guichet Unique Renov' Occitanie (rénovation énergétique).

Sous cette rubrique, sont comptabilisées également les participations perçues au titre des actions en faveur de **la politique Sociale** dont le Pacte des Solidarités (0,85 M€), le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers (0,47 M€) le fond de solidarité logement (1,33 M€) et le Fond Social Européen dans le cadre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (0,5M€), en forte baisse par rapport à 2024 (2,4 M€). Cette évolution s'explique principalement par les décalages de perception des financements européens, dont le versement intervient généralement plusieurs exercices après la réalisation effective des dépenses engagées par la collectivité, ainsi que par les calendriers et procédures de contrôle et de versement pilotés par les services de l'État et de l'Union européenne.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage a également été accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (0,53 M€).

En matière de ressources humaines, le remboursement de dépenses réalisées pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par le FIPH est de 0,08 M€, en baisse par rapport à 2024.

Sont également comptabilisées les participations des opérateurs de réseaux aux Plans de Corps de Rue Simplifié (1,22 M€), en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2024.

3. Les produits des services

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	6,30	6,56	10,74	13,87	11,27	-18,7%	-2,60
Redevance d'occupation du domaine public	2,67	2,63	3,29	4,56	3,66	-19,8%	-0,90
Red. stationnement et forfait post-stationnement	2,72	3,15	6,71	8,02	6,84	-14,7%	-1,18
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,92	0,78	0,73	1,28	0,77	-39,6%	-0,51
Redevances et droits des services	1,16	1,27	2,01	1,96	1,71	-13,0%	-0,26
Mise à disposition de personnel	9,69	10,59	11,55	9,14	7,51	-17,8%	-1,62
Remboursement de frais	20,75	20,60	22,47	26,53	24,86	-6,3%	-1,67
Autres produits des services	5,72	5,69	6,37	7,48	9,67	29,3%	2,19
Produits des services	43,63	44,70	53,14	58,98	55,02	-6,7%	-3,95

Les produits des services affichent une baisse de 3,95 M€, principalement liée aux redevances de stationnement et au remboursement de personnel ou de frais.

Les recettes issues du **forfait post-stationnement font apparaître une baisse de 1 M€**, conséquence de la politique mise en place depuis août 2022 qui amène une modification du comportement des usagers vers un meilleur respect du stationnement réglementé. En 2025, la rubrique « Autres redevances d'utilisation du domaine » montre

un retour à la normale, à la suite des derniers paiements en 2024 pour la Coupe du Monde de Rugby.

Les recettes des **services publics tarifés des équipements culturels** sont en légère baisse (-0,26 M€) pour le Muséum et le Quai des Savoirs. Pour le **service public des sports**, les recettes issues de la location du Palais des Sports et du gymnase Compans Caffarelli augmentent de 0,025 M€.

La subvention de la DRAC au service d'archéologie préventive pour réaliser des diagnostics préventifs (fouilles) croît de 0,13 M€ pour atteindre 0,27 M€.

Les redevances d'occupation du domaine public marquent une baisse principalement du fait du décalage de facturation sur 2026 de la redevance associée au marché de délégation de gestion des mobiliers urbains portant affichages publicitaires et facturée à la (SMUT) Société de Mobilier Urbain de Toulouse (1,19 M€ en 2024).

Les mises à disposition de personnel et de remboursements de frais affichent une légère baisse et s'établissent à 32,28 M€ contre 35,67 M€ en 2024. Cela concerne notamment :

- les refacturations à la Mairie de Toulouse qui constituent la part principale notamment au titre de prestations informatiques (5,58 M€) et de masse salariale. Ces dernières enregistrent une hausse de 1 M€ (4,2 M€ en 2025 contre 3,29 M€ en 2024), liée à certains besoins pour des événements au Stadium et l'entretien de la pelouse ;
- 2,3 M€ pour des remboursements de personnel par les budgets annexes dont 1,44 M€ pour le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets, ce montant est en baisse de 2,1 M€ par rapport à 2024. La rémunération des agents chargés de la collecte des encombrants, auparavant portée par le budget principal, est désormais prise en charge directement par le budget annexe collecte et valorisation des déchets. Les remboursements concernent également le budget annexe IMT pour 0,4 M€, le budget annexe GEMAPI pour 0,27 M€ ainsi que le budget annexe Activité Immobilière pour 0,2 M€ ;
- les remboursements des prestations effectuées par le budget principal au profit des budgets annexes s'établissent comme suit : 11,53 M€ pour le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets (en baisse en raison d'une diminution des charges relatives à la flotte mécanisée (-0,5 M€)), 1,51 M€ pour les budgets annexes Eau et Assainissement, 0,48 M€ pour le budget annexe GEMAPI, 0,23 M€ pour le budget annexe IMT et 0,05 M€ pour le budget annexe Pompes Funèbres.
- les prestations réalisées par Toulouse Métropole pour le compte de l'Établissement Public du Capitole (EPC) ont fait l'objet, d'un remboursement de 0,92 M€ sur l'exercice 2025. La baisse de 2 M€ par rapport à l'exercice antérieur s'explique par le fait que deux exercices avaient été refacturés en 2024, auxquels s'ajoutaient des indemnités de licenciement versées au personnel n'ayant pas souhaité être transféré au nouvel établissement.

S'agissant du CCAS, le montant refacturé pour le numérique est de 0,48 M€ (1^{ère} année de mise en œuvre de la convention).

Enfin la maintenance des feux tricolores dédiés aux transports de Tisséo a fait l'objet d'une refacturation de 0,96 M€ en 2025, couvrant toutefois deux exercices (2023 et 2024).

Enfin, la partie **Autres produits des services** marque une évolution de plus de 29% essentiellement due aux recettes issues de la vente de chaleur du réseau Plaine Campus au délégataire du service qui passent de 5,1 M€ en 2024 à 6,27 M€ en 2025. Une participation de Tisséo Ingénierie (0,62 M€) aux travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace Express ainsi que des contributions des opérateurs de réseaux (0,65 M€) aux réfections des voiries ont également été perçues en 2025 sous cet item.

4. Autres produits de gestion courantes

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,06	1,36	2,67	3,89	4,42	13,8%	0,54
Redevances des fermiers et concessionnaires	8,33	11,16	12,76	13,72	14,43	5,2%	0,71
Autres produits	3,26	4,14	7,58	5,87	20,86	255,1%	14,99
Autres produits de gestion courante	12,65	16,65	23,00	23,48	39,71	69,1%	16,23

L'exercice 2025 se distingue par une hausse de 16,2 M€, portée principalement par le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe IMT à hauteur de 11,5 M€, ainsi que par l'encaissement de pénalités de retard dans le cadre du protocole transactionnel conclu avec le titulaire du marché de construction des Passerelles du Grand Ramier pour 2,5 M€. Retraités de ces éléments, les produits de gestion courantes poursuivent leur progression tendancielle.

La progression **des redevances des délégataires** s'explique notamment par une évolution favorable des recettes versées par les gestionnaires du MEETT (+0,18 M€), des parcs de stationnement (+0,25 M€) et par la redevance versée pour l'exploitation des abris voyageurs (+0,37 M€). Cette dernière est calculée sur la base du bénéfice réalisé en 2024, premier exercice plein d'exécution de la délégation de service public. En revanche, Aeroscopia (-0,2 M€) et le centre de congrès Pierre Baudis (-0,27 M€) marquent un léger recul d'activité par rapport à 2024.

Les **revenus des immeubles** affichent une hausse de 13,8% et représentent un volume de 4,42 M€. Cette progression est liée uniquement à l'encaissement en 2025 de deux années de loyer pour le Théâtre National de la Cité (2024 et 2025) pour un montant annuel de 0,48 M€. Retraité de ce point, il n'y a pas eu d'évolution.

L'évolution du poste **Autres Produits** (+255%) résulte essentiellement :

- du reversement au budget principal d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications (11,5 M€). Le budget annexe connaît une dynamique de recettes solide, ce qui a généré, dans le temps, un excédent qui s'est progressivement accru. Cet excédent a été conservé en vue d'investissements importants, notamment pour la création d'un réseau numérique radio souverain afin de répondre aux besoins croissants de connectivité de nos services publics. L'estimation de ces investissements étant moins élevée que dans les projections initiales, il a été proposé de reverser 11,5 M€ de cet excédent au budget principal.

- de la perception de pénalités de retard suite au protocole transactionnel avec le titulaire du marché de construction des Passerelles du Grand Ramier (2,5 M€) et des travaux de regroupement des ateliers du Théâtre du Capitole (0,25 M€).
- des régularisations d'écritures comptables de contre passation en hausse de près de 1M€ par rapport à 2024 et des indemnités versées par les assurances dans le cadre de désordres sur le chantier Dalles Rue Bayard (0,35 M€)

5. Reprise de provisions

L'exercice 2025 est marqué par la reprise de provisions pour un montant de 2,61 M€, soit une importante baisse par rapport à 2024 (7,63 M€).

Ce montant est issu des écritures suivantes :

- Admissions en non-valeur 2025 : 314 417,73 €.
- Domaine personnel : 21 415,20 € correspondant à 5 jugements,
- Domaine urbanisme et aménagement : 2 275 974 € correspondant à 9 jugements.

B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	453,97	474,31	508,80	529,18	539,60	2,0%	10,41
Achats de biens et services	72,52	76,88	90,26	94,92	91,02	-4,1%	-3,90
Charges de personnel	186,07	195,40	205,40	213,76	210,24	-1,6%	-3,52
Subventions, participations et contributions	192,24	193,62	200,49	211,45	225,75	6,8%	14,30
Dotations aux provisions	1,36	4,73	0,43	0,87	5,01	474,5%	4,14
Autres charges de fonctionnement	1,78	3,69	12,22	8,18	7,57	-7,4%	-0,60
Fiscalité reversée	324,08	316,79	323,09	327,98	342,94	4,6%	14,96
Reversements aux communes	316,11	311,91	317,55	321,43	326,49	1,6%	5,06
Fonds de péréquation, DILICO et autres reversement:	7,97	4,88	5,55	6,56	16,45	150,9%	9,89
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	778,05	791,10	831,89	857,16	882,54	3,0%	25,37

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) s'élèvent, à 882,54 M€ en 2025, en progression de 3% (+25,37 M€) par rapport à 2024. Cette progression est portée d'une part, par des éléments contraignant, soit le DILICO (13,8 M€) et l'augmentation des cotisations versés à la CNRACL (2,7 M€) et, d'autre part, par la contribution à Tisséo Collectivité (18,2 M€) et aux nouvelles dépenses liées au contrat de délégation de service public des réseaux de chaleur urbain (4,8 M€).

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

Ce dernier poste représente 39 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers et affiche une hausse de 15 M€.

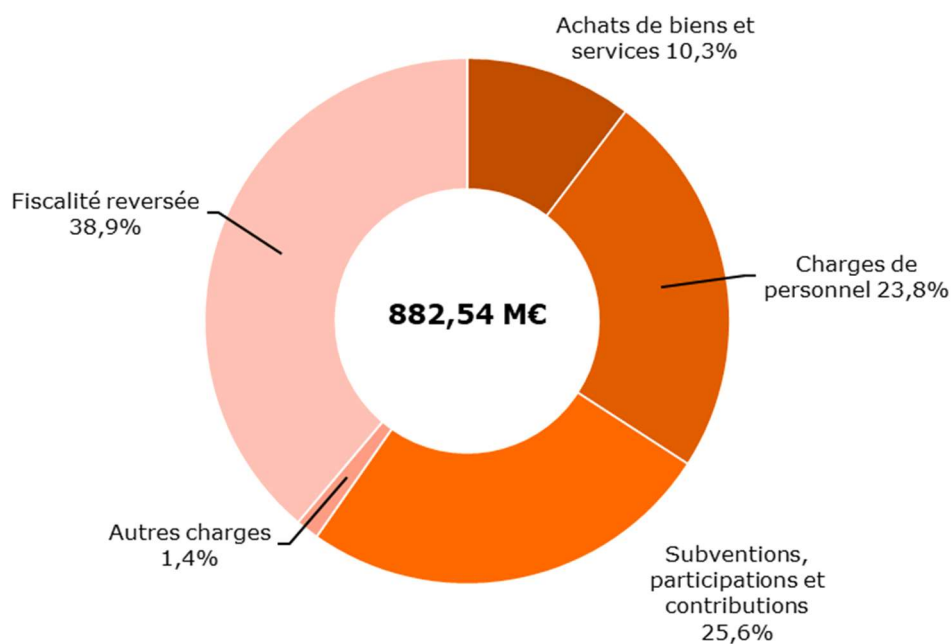
Les **dépenses d'intervention** (539,60 M€) sont contenues avec une hausse de 3 % :

- Les achats de biens et services (91,02 M€) reculent de 4,1 %, traduisant les efforts d'optimisation engagés en 2025, malgré l'intégration de nouvelles dépenses liées au contrat de délégation de service public conclu avec DECOSSET pour la fourniture de chaleur.

- Les charges de personnel (225,75 M€) s'inscrivent en légère baisse, grâce à un pilotage maîtrisé de la masse salariale, en dépit des hausses de cotisations patronales URSSAF et CNRACL imposées par l'Etat.
- Les subventions, participations et contributions (210,24 M€) progressent quant à elles de 6,8 %, portées principalement par la montée en charge de la contribution à Tisseo Collectivités (+18,2 M€), conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains et sont maîtrisées grâce à l'effort des partenaires et satellites.

La **fiscalité reversée** (342,94 M€) évolue sous l'effet de la progression de la Dotation de Solidarité Communautaire (+3,3 M€ pour atteindre 41,2 M€), partiellement compensée par la baisse significative de la contribution au FPIC (-2,06 M€), qui reflète le recul du potentiel financier agrégé par habitant de Toulouse Métropole par rapport à la moyenne nationale. Par ailleurs, le prélèvement au titre du DILICO, nouveau dispositif instauré par la Loi de finances 2025, s'est élevé à 13,8 M€.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (hors frais financiers)



1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts, chaque nouveau transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres entraîne donc un ajustement de cette attribution.

L'attribution de compensation (AC) versée par Toulouse Métropole a été réajustée à l'issue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 3 novembre 2025.

Elle intègre la première phase du transfert à la Métropole de la compétence « abris voyageurs », conduisant à une majoration d'AC des communes d'Aucamville, Launaguet et Toulouse, pour un montant global de 1,57 M€.

L'attribution de compensation fait également l'objet d'une révision libre au titre du déploiement du service public de location de vélos libre-service, dont la charge transférée à la Métropole par la Mairie de Toulouse a été évaluée à 3,52 M€.

Sont également source de modifications de l'AC due par Toulouse Métropole en 2025 des retenues ponctuelles opérées au titre d'une part de l'instauration de projets urbains participatifs (PUP) sur les communes de Castelginest et de Gratentour, d'autre part de la mise en œuvre de fonds de concours dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie à destination des communes de Seilh et d'Aussonne.

Enfin, l'AC est impactée par l'actualisation de la retenue au titre des services communs. Pour rappel, le calcul du montant des services communs de l'année N comprend :

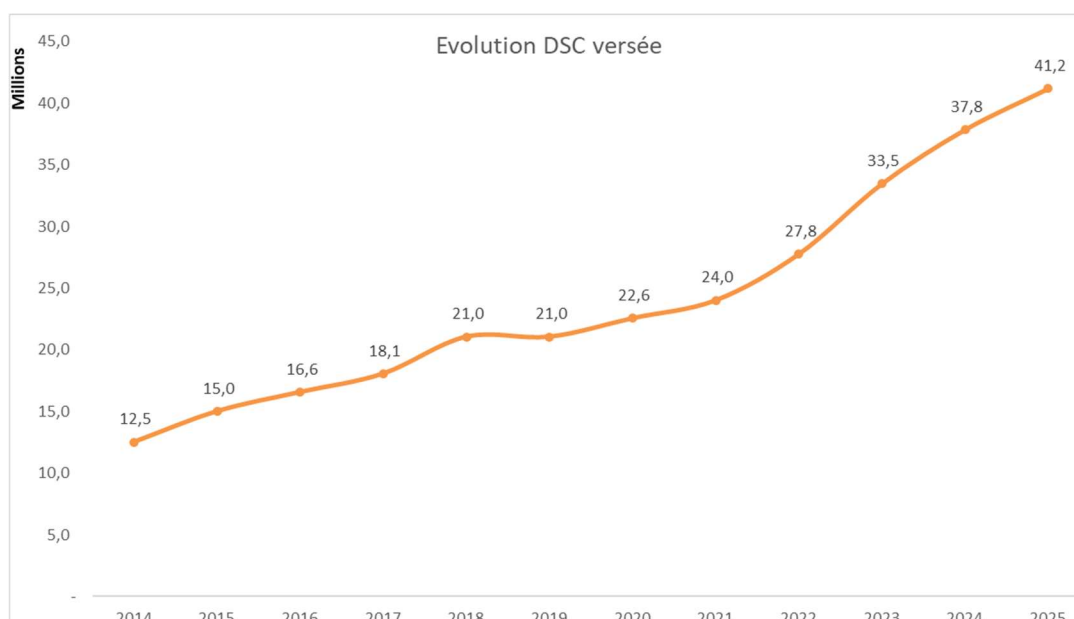
- la provision pour l'exercice N, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12
- la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 de l'année N-1

La retenue au titre des services communs s'élève à 37,13 M€ en 2025.

Compte tenu de cette actualisation, l'attribution de compensation pour 2025 s'élève à 285,32 M€ soit une augmentation de 1,74 M€.

b. La dotation de solidarité communautaire

En 2025, Toulouse Métropole a voté une progression de 1,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 1,8 M€. La DSC versée progresse ainsi de 3,3 M€ entre 2024 et 2025 pour atteindre 41,2 M€.



À la suite de sa refonte en 2022, la DSC est répartie, en quatre parts, selon les modalités suivantes :

- **Une part dite « tronc commun »** de 30,2 M€, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et, enfin, l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur. 80% de la croissance de l'enveloppe de la DSC est affecté à cette part qui bénéficie à toutes les communes.
- **Une part dite « rattrapage »** de 6,8 M€, réservée aux communes qui ont des ressources par habitant inférieures à la moyenne des communes membres de Toulouse Métropole, et dont l'écart de pression fiscale par rapport à la moyenne est supérieur à l'écart de ressources par habitant. Ayant pour but d'amplifier la péréquation, cette deuxième part bénéficie de 20 % de la croissance de l'enveloppe de la DSC.
- **Une part dite « garantie DGF »** de 3,5 M€, figée depuis 2015, attribuée aux seules communes qui bénéficiaient de la dotation de « rattrapage ressources » et connaissant entre 2011 et 2015 une baisse de leur DGF. Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.
- **Une part dite « dynamique des bases restituée à la commune »** de 0,5 M€, créée en 2022 à la suite du transfert de taxe foncière réalisé en 2021, au bénéfice des communes connaissant une progression des bases de foncier bâti supérieure à la moyenne métropolitaine.

c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources à certaines communes et intercommunalités aux bénéficiaires de communes et intercommunalités moins favorisées. Au regard de son potentiel financier agrégé, l'ensemble intercommunal (EPCI et communes membres) Toulouse Métropole est contributeur au FPIC.

Cette contribution s'élève, en 2025, à 4,99 M€, contre 7,05 M€ en 2024. Elle est répartie entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale. Ainsi, Toulouse Métropole contribue à hauteur de 2,38 M€ et ses communes membres 2,61 M€. La ventilation du prélèvement entre les communes membres se fait en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

La diminution de la contribution de la Métropole en 2025 s'explique résulte de deux facteurs concomitants : d'une part, la réduction progressive de la part de son potentiel financier agrégé par habitant par rapport à la moyenne nationale, d'autre part, une plus faible progression de son revenu par habitant, ce qui traduit un dynamisme démographique supérieur à l'augmentation de sa richesse. Si cette tendance se poursuit, Toulouse Métropole pourrait ainsi devenir bénéficiaire du reversement du FPIC dans les prochaines années.

d. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été instauré par l'article 186 de la Loi de finances pour 2025 dans la perspective de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Il consiste en un prélèvement national d'1 Md€ sur les recettes fiscales locales, réparti entre les quatre catégories de collectivités, dont 250 M€ spécifiquement prélevés sur les EPCI. Pour ces derniers, l'éligibilité au prélèvement repose sur un indice synthétique de ressources fondé à 75 % sur le potentiel fiscal par habitant et à 25 % sur le revenu moyen par habitant, les EPCI dont l'indice dépasse 110 % de la moyenne nationale entrant dans le champ contributif. La contribution de chaque collectivité est ensuite répartie en fonction de la population, pondérée de l'écart relatif à ce seuil.

Au titre du DILICO 2025, Toulouse Métropole a été ponctionnée à hauteur de 13,8 M€, soit le niveau plafond maximum fixé par la loi de finances, à savoir 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

La somme prélevée a été mise en réserve en 2025 et sera reversée à hauteur de 90 % et par tiers sur les trois prochains exercices (2026-2028), 10 % étant définitivement prélevés par l'Etat afin d'abonder l'enveloppe nationale de FPIC.

Bien que la loi de finances pour 2025 n'ait fixé un prélèvement que pour cette seule année, le dispositif DILICO a toutefois été reconduit pour la Loi de finances pour 2026. Présenté comme un outil de lissage conjoncturel et de prévoyance, le DILICO s'est en réalité apparenté à un instrument permettant à l'État, dans le cadre des deux dernières lois de finances, de transférer temporairement sur les collectivités territoriales les contraintes pesant sur les finances publiques nationales, tout en repoussant la prise de décisions structurelles à l'échelle nationale.

En pratique, afin d'absorber le coût immédiat du DILICO, les collectivités ont été conduites à substituer à leur autofinancement un recours accru à l'endettement, générant ainsi un coût supplémentaire pour l'ensemble des finances publiques.

2. Les achats de biens et services

Les achats de biens et services représentent 10,3 % (contre 11,1 % en 2024) des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 91,02 M€. Ce poste diminue de 4,1 % (après une hausse de 5,2 % en 2024) soit - 3,9 M€ par rapport au CA 2024.

Le poste achat de matières et fournitures est marqué par :

- une facturation nouvelle de la chaleur issue de l'UVE du Mirail, jusqu'alors mise à disposition gratuitement à Toulouse Métropole, pour le Réseau de Chaleur Urbain du Mirail (3,25 M€) et de Plaine Campus (1,55 M€). En effet, compte tenu du renouvellement au 1^{er} janvier 2025 de la délégation de service public pour la construction de l'Unité de Valorisation Energétique du Mirail par DECOSSET et de l'application du principe d'égalité de traitement entre les collectivités, il a été mis fin à la cession gratuite de la chaleur. Cette dépense est compensée par les reventes de chaleur aux délégataires des réseaux de chaleurs urbains de Toulouse Métropole.

- une baisse globale des charges d'électricité et de fluides après une année 2024 qui était marquée par une forte inflation tarifaire sur ces items.

Les dépenses de prestations de services reculent de 1,75 M€ par rapport à 2024, sous l'effet conjugué d'un effort de maîtrise des charges porté par les services notamment sur la propreté (-0,3 M€), l'entretien de la voirie dans les territoires (-0,4 M€) et le numérique (-0,3 M€). En outre, en 2024, les crédits alloués au Stadium étaient exceptionnellement élevés en raison de la Coupe du Monde de Rugby et du concert de Big Flo et Oli (-0,4 M€). Ce poste intègre par ailleurs une revalorisation de 0,4 M€ des crédits dédiés à l'opération Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour la collecte des mégots.

Les charges d'assurance poursuivent leur progression en 2025 pour atteindre 3,30 M€ (+10,6 %), après une hausse de 109 % en 2024. C'est la conséquence du renouvellement des marchés publics au 1^{er} janvier 2024 dans un contexte concurrentiel particulièrement défavorable aux collectivités notamment pour les risques automobiles et les dommages aux biens, du fait de la croissance des sinistres liés à des événements climatiques.

Les impôts et taxes métropolitains progressent de 4,9 %, portés principalement par la régularisation sur exercice antérieur de la taxe foncière due pour les parkings (+0,54 M€), dont +0,34 M€ pour le parking Jean Jaurès sur les exercices 2021 à 2024. À l'inverse, il est à noter la fin de la taxe à l'essieu sur le budget principal qui s'élevait à 0,048M€ en 2024.

Enfin, les **dépenses publicité et publication** marquent une forte baisse, retrouvant un niveau normal après les dépenses exceptionnelles liées à des événements tels que l'opéra urbain en 2024.

3. Les charges de personnel

a. Données consolidées : budget principal et budgets annexes

i. Evolution des effectifs

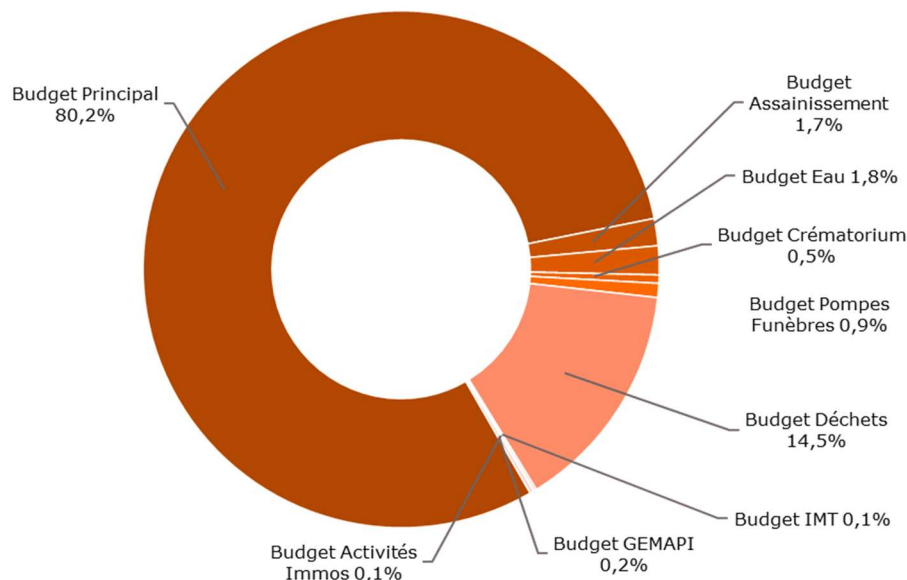
Pour 2025, l'effectif moyen annuel payé se situe (tous budgets confondus permanents et non permanents, hors horaires et vacataires) à 4 994 agents correspondant à 4 739 équivalents temps plein soit une progression maîtrisée de + 0,4 % correspondant à une évolution de + 18 agents en moyenne annuelle par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par les budgets annexes.

Cette maîtrise des effectifs est conduite dans un contexte pourtant marqué par des charges imposées dans le cadre des lois de finances 2026 (revalorisations statutaires, augmentation de la CNRACL...). Dans un environnement budgétaire et réglementaire particulièrement exigeant, la Métropole démontre sa capacité à assurer pleinement ses missions au service des habitants, tout en maîtrisant l'évolution de sa masse salariale

	2023	2024	2025	Evolution	Evolution en %
Effectif moyen annuel en ETP	4 921	4 976	4 994	18	0,36%
Masse salariale en M€ (chapitre 012 retraités des mouvements reciproques (budget principal et budget annexe)	241,15	249,76	248,15	-1,61	-0,64%

Le budget principal porte 80 % de l'effectif global tous budgets confondus.

Répartition des effectifs de la collectivité par budget



ii. Evolution de la masse salariale

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 248 149 291€ soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2024 (tous budgets retraités des charges de mutualisation et mouvements réciproques). Le pilotage réalisé sur l'année 2025 a permis de contenir la masse salariale, nonobstant les augmentations importantes liées aux mesures réglementaires.

b. Budget Principal de la métropole

i. Evolution des effectifs :

Les effectifs sont en baisse globalement d'environ 2 % par rapport à 2024, résultant d'une légère progression de 1 % des agents permanents combinée à une réduction de 35 % des agents non permanents, en moyenne consolidée sur l'année.

ii. Evolution de la masse salariale

Les frais de personnel du budget principal Toulouse Métropole représentent 82 % de la masse salariale totale. Ce budget est en baisse de 1% par rapport à 2024 (avant retraitements), soit une baisse de 2,1 M€.

Cette évolution intègre, outre les évolutions d'effectifs, l'impact des mesures gouvernementales et contraintes par le cadre légal :

- L'impact de la revalorisation de +1 point sur la cotisation patronale URSSAF : 1 M€
- L'impact de la revalorisation de +3 points sur la cotisation patronale CNRACL : 2,7 M€

- La mise en œuvre du passage à 90% de la rémunération en cas de maladie ordinaire se traduit pas une économie estimée de : -0,45 M€.

En outre, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) a également impacté le budget à hauteur de 1,6 M€.

Par ailleurs, il est à noter que le versement de la Prime Pouvoir d'Achat en 2024 (1,5 M€), non reproductible en 2025, explique en partie le recul observé sur la trajectoire.

c. Charges de mutualisation consolidées

Charge des services communs :

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Mairie) s'établit à 37,13 M€ pour l'année 2025. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

Charges des services mutualisés :

Au titre du schéma de mutualisation, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2025 un montant net de 3,86 M€ (montant brut 9 M€).

Dans le sens inverse, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2025 à 8,9 M€, soit un montant net de 3,91 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Le solde s'élève ainsi à 0,05 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions métropolitaines, il est nécessaire de déduire de la masse salariale constatée sur le chapitre budgétaire dédiée la dépense portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (37,13 M€) et les autres mouvements de refacturation. Au global, les actions métropolitaines nécessitent la mobilisation de 211 M€ de dépenses de personnel. (- 0,16 % par rapport à 2024).

Au titre du seul budget principal, la masse salariale retraitée s'élève à 166,53 M€ et marque une évolution de -0,48 % par rapport à 2024.

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	2,46	2,15	2,04	2,38	1,99	-16,5%	-0,39
Indemnités, frais de mission et formation des élus	2,95	3,08	3,18	3,26	3,25	-0,4%	-0,01
Contribution au service d'incendie	20,40	20,91	22,23	23,10	23,51	1,8%	0,42
Participations aux organismes de regroupement	103,35	104,43	108,89	116,99	135,20	15,6%	18,21
Subventions aux fermiers et concessionnaires	7,59	7,50	8,19	8,18	7,53	-8,0%	-0,65
Subventions aux personnes de droit privé	18,77	18,72	19,34	20,25	17,70	-12,6%	-2,54
Autres subventions, participations et contributions	7,83	8,03	35,33	36,93	36,57	-1,0%	-0,36
Déficit des budgets annexes à caractère admin. Et ind e	28,88	28,80	1,29	0,35	0,00	-100,0%	-0,35
Subventions, participations et contributions	192,24	193,62	200,49	211,45	225,75	6,8%	14,30

Les subventions et participations affichent une hausse de 6,8% par rapport au compte administratif 2024. Cette évolution s'explique principalement par les contributions à Tisséo et au Conseil Départemental (SDIS).

a. Aides à la personne

Le Fonds de Solidarité Logements présente un niveau d'activité stable par rapport à 2024. Le Fonds d'Aides aux Jeunes a, pour sa part, ciblé ses accompagnements sur le soutien aux individus en grande précarité.

b. Subventions aux fermiers et concessionnaires

Pour l'année 2025, la compensation de service public versée à la Machine est stable et celle à la Cité de l'Espace-Piste des Géants (6,76 M€ contre 7,41 M€ en 2024) est en baisse traduisant l'effort de maîtrise des dépenses demandé aux concessionnaires dans le contexte budgétaire contraint de la Loi de finances 2025.

c. Participations aux organismes de regroupement

Ces participations représentent 59,9 % de ce chapitre (53,3 % en 2024). Ce poste est principalement constitué de la contribution à Tisseo Collectivités pour 134,68 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU). Elle était de 116,5 M€ en 2024.

A cela viennent s'ajouter 0,52 M€ versés au SMEAT, établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

d. Subventions aux personnes de droit privé

Cet item recense notamment les versements effectués en 2025 à l'Agence d'Attractivité (5,7 M€), à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) (1,98 M€) et au Théâtre de la Cité (2,29 M€). Pour atténuer les effets de la Loi de finances 2025, un effort collectif d'optimisation a été engagé avec ces principaux partenaires, représentant une réduction globale de 1,31 M€ par rapport à 2024.

Toulouse Métropole continue de soutenir les différents acteurs intervenants pour l'emploi, la cohésion sociale, la qualité de vie, l'environnement, la culture à hauteur de plus de 7,3 M€. Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAI), Toulouse Métropole a redistribué aux associations porteuses d'actions validées, l'enveloppe allouée par l'Etat, soit 0,47 M€

Ce poste de dépenses intègre également le reversement aux partenaires dans le cadre d'appels à projets pour lesquels Toulouse Métropole est chef de file pour un montant global de 0,32 M€ :

- Lifewaste2build (réutilisation des matériaux du BTP) : 0,07 M€,

- Timéo PIA4 (utilisation données numériques – Projet Grand Matabiau) : 0,08 M€,
- Candie PIA4 : 0,16 M€ ;

e. Autres subventions, participations et contributions

La contribution à l'Établissement Public du Capitole s'élève à 28,95 M€ en 2025 soit une légère baisse par rapport à 2024 (29,1 M€.) traduisant les efforts d'optimisation demandés par la collectivité aux principaux satellites accompagnés.

Sont également comptabilisés ici les reversements à Pôle Emploi de financements perçus dans le cadre des programmes retenus par le PLIE (0,57 M€), la contribution annuelle au GIP Réussite Educative (0,27 M€), et le reversement aux partenaires des projets VILAGIL (0,49 M€), TIMEO (0,06 M€). La contribution annuelle (0,075 M€) au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne a également contribué à l'effort demandé aux partenaires.

f. Prise en charge du déficit des budgets annexes

En 2025, les budgets annexes ont pleinement joué leur rôle dans la maîtrise des finances locales. Aucun d'entre eux n'a dégagé de déficit devant être comblé par le budget principal, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse. Cette situation a été rendue possible notamment par les résultats dégagés au titre du budget annexe Activité Immobilière avec la cessions d'Équipements d'Intérêt Général (EIG).

5. Les provisions

L'exercice 2025 est marqué par la constitution de nouvelles provisions pour un montant de 5 M€ (0,87 M€ en 2024) :

- Domaine (organisation) Urbanisme et Aménagement : 2 187 706 € correspondant à 3 contentieux ;
- Domaine Domanialité : 1 938 546,74 € correspondant à 1 contentieux ;
- Domaine personnel : 386 736 € correspondant à 32 contentieux.

Il a également été procédé, au regard des restes à recouvrer sur comptes de tiers, au provisionnement supplémentaire de 0,49 M€ (dépréciations de créances douteuses) contre 0,73 M€ en 2024.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)
Dépenses d'équipement	175,67	197,63	241,46	257,56	392,29	52,3%
Immobilisations incorporelles	11,55	10,70	12,34	15,32	14,25	-7,0%
Immobilisations corporelles et en cours	164,12	186,92	229,11	242,24	378,04	56,1%
Opérations pour compte de tiers	12,27	13,33	11,70	3,93	3,39	-13,7%
Subventions d'investissement versées	67,41	61,90	65,31	55,62	53,76	-3,3%
Autres dépenses d'investissement	22,47	5,49	6,13	17,03	4,52	-73,4%
Dépenses d'investissement (hors dette)	277,83	278,35	324,59	334,14	453,96	35,9%

Les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression conséquente de près de 120 M€ pour atteindre près de 454 M€. Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 et la dernière année de la mandature.

Les **454 M€** d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

- **395,69 M€ de dépenses sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole**, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.
Cela concerne l'entretien et l'amélioration du patrimoine, l'aménagement des espaces publics intercommunaux, les enveloppes locales de voirie ainsi que les réserves foncières.

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Immobilisations incorporelles	11,55	10,70	12,34	15,32	14,25	-7,0%	-1,07
Frais d'études	7,13	7,58	9,00	11,35	9,78	-13,8%	-1,57
Concessions, brevets, licences, etc.	4,42	3,13	3,34	3,98	4,47	12,4%	0,49
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	164,12	186,92	229,11	242,24	378,04	56,1%	135,80
Terrains et aménagement de terrains	10,87	6,55	4,65	5,33	31,69	494,6%	26,36
Constructions	20,46	29,44	42,69	42,00	49,36	17,5%	7,36
Installations, matériel et outillage techniques	120,28	143,36	172,12	172,00	272,43	58,4%	100,43
Autres immobilisations corporelles	6,70	6,57	8,46	15,69	6,85	-56,3%	-8,84
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2,81	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Avances versées sur immobilisations corporelles	3,00	1,00	1,20	7,22	17,70	145,2%	10,48
Dépenses d'équipement	175,67	197,63	241,46	257,56	392,29	52,3%	134,73

D'un point de vue comptable, ces dépenses se répartissent comme suit :

- des immobilisations incorporelles, essentiellement des études pour un montant de 14,25 M€,
 - des travaux pour un montant de 280,81 M€,
 - des immobilisations corporelles (acquisitions et des travaux terminés) pour 97,22 M€,
 - des opérations pour compte de tiers pour un montant de 3,39 M€.
- **53,75 M€ de subventions d'équipements versées.**
 - **4,5 M€ d'opérations financières** qui retracent les mouvements financiers avec les SEM, ainsi que les subventions d'investissement versées et les fonds divers.

2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

En 2025, le montant des investissements métropolitains s'élève à 450,9 M€, soit une progression de +118,2 M€ (+35,5 %) par rapport à 2024. Le taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) délibérée en 2021 a ainsi atteint 20,9 % sur l'exercice, portant son niveau d'exécution cumulé à 77,0 % depuis 2021. La décomposition par axe est la suivante :

AXE 1 : Les investissements en matière de « Mobilités et Réseaux d'Infrastructures » ont enregistré une forte progression, +77,2%, portant leur volume total à 216,1 M€ en 2025, soit 26,9 % des 804,2 M€ inscrits à la PPIM délibérée au titre de cet axe.

Les enveloppes locales constituent le volume d'investissements le plus important avec près de 92,3 M€ de dépenses (soit 20,5% des réalisations 2025 de la PPIM) en hausse de +32,4% par rapport à l'année précédente. Les investissements portant sur le réseau cyclable ont quant à eux été multipliés par deux sur l'année, passant de 26,1 M€ à 54,6 M€. Cette progression s'explique par l'intensification des travaux sur de nombreux projets cyclables répondant à une volonté forte de structurer, améliorer et développer le maillage territorial du Réseau Express Vélo (REV).

Les crédits consacrés au Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain (PAMM) atteignent, quant à eux, 27,5 M€ en 2025, contre 4,8 M€ l'année précédente. Cette évolution significative résulte notamment de la mise en chantier des aménagements sur les routes de Revel et de Labège, ainsi que par les travaux de requalification de la M50 Marquisat, traduisant la montée en charge opérationnelle des projets inscrits sur cette thématique. Parallèlement, les dépenses relatives à l'accompagnement des transports en commun, se sont élevées à 22,0 M€ sur l'année (contre 3,7 M€ en 2024) en lien avec le développement du réseau et des nouveaux itinéraires.

AXE 2 : Les interventions en matière de « Compétitivité Economique » s'établissent à 6,4 M€ (vs. 8,9 M€ sur l'année précédente).

Le soutien à l'enseignement supérieur a mobilisé en 2025, dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER), 3,7 M€ sous forme de subventions d'investissement versées aux établissements d'enseignement du territoire.

Parallèlement, 1,9 M€ ont été consacrés aux partenariats destinés à renforcer l'attractivité du territoire et le développement des dynamiques économiques. La Métropole a investi 950 000 € dans deux Fonds Professionnel de Capital Investissement « FPCI » afin d'accompagner la croissance des entreprises innovantes. En complément, 564 000 € ont été versés sous forme de subventions pour le soutien aux industries culturelles et créatives et 150 000€ pour la valorisation du secteur de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs projets visant la stimulation de l'emploi, le développement de services innovants ou la promotion de l'économie circulaire ont bénéficié d'un soutien de près de 210 000 €.

AXE 3 : Les investissements concernant « Habitat et Cadre de Vie » ont augmenté de +12,9 % portant le volume des crédits exécutés à 76,1 M€ en 2025.

Un montant de 32,5 M€ a été mobilisé pour le Grand Projet de Ville et la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université et des Izards.

17,9 M€ ont été consacrés, en 2025, au financement de l’habitat public, tandis que 4,7 M€ ont porté le développement de l’habitat privé. Les opérations d’aménagement concédées ont représenté un investissement de 8,6 M€ sur l’année, avec un soutien particulier apporté à la ZAC Malpère.

A noter qu’une enveloppe de 3,4 M€ a été dédiée à une opération foncière menée avec l’EPFL dans le cadre du projet « Dessine-Moi Toulouse », portant sur l’acquisition d’un ensemble immobilier situé au 37 chemin Lapujade.

Les dépenses d’investissement pour les aires de grands passages (projet de création et d’aménagement de deux aires pérennes sur le mandat) et les aires d’accueil (création de terrains familiaux, réhabilitation d’aires vétustes et maintenance courante) se sont élevées, en 2025, à 1,2 M€. En outre, sur la thématique des solidarités, 0,7 M€ ont été destinés à la lutte contre la précarité et 0,6 M€ au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Enfin, l’entretien et l’amélioration des cimetières a mobilisé 1,5 M€ sur l’année.

AXE 4 : Les investissements relatifs à la « Politique Environnementale et Gestion de l’Espace Public » sont portés, en 2025, à 24,0 M€. Ces dépenses enregistrent une hausse de +12,2% par rapport à l’année précédente.

Cette évolution est principalement liée à l’accélération des travaux inscrits au titre de la gestion de l’espace public (+20,4%), en particulier les travaux de réhabilitation du réseau pluvial (+30,2%), ainsi que les investissements relatifs au traitement de la propreté urbaine (+30,3%). Au total, les investissements liés à la gestion de l’espace public se sont établis à 16,5 M€ en 2025, dont : 11,6 M€ pour l’entretien du réseau pluvial et de défense incendie, incluant les réhabilitations et la mise en conformité avec le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, 3,6 M€ pour les acquisitions de matériels de propreté, et 0,9 M€ pour la conduite de travaux sur les réseaux d’électrification.

Les dépenses en faveur de la politique environnementale s’élèvent, quant à elles, à 7,5 M€, stables par rapport à l’année précédente. Elles se composent principalement des aides et primes accordées par la Métropole pour le remplacement de véhicules polluants et l’acquisition de véhicules propres, l’achat de vélos, l’installation de solutions photovoltaïques, ou le soutien à la rénovation énergétique (3,7 M€) ; des subventions versées aux communes membres au titre du fonds de concours métropolitain pour la transition écologique (2,6 M€) ; ainsi que du financement des projets visant à atteindre les objectifs de transformation écologique fixés dans le cadre du PCAET.

AXE 5 : Les dépenses dédiées aux « Equipements Culturels et Sportifs » ont atteint, en 2025, un montant de 13,6 M€, soit -5,7 M€ par rapport aux dépenses 2024.

Cette baisse s'explique principalement par l'achèvement des travaux liés à la relocalisation des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran (1,2 M€ en 2025 vs. 10,1 M€ en 2024). Au total, 7,9 M€ ont été consacrés sur l'année aux équipements culturels métropolitains et autres équipements confiés dans le cadre de délégations de service public.

Parallèlement, les investissements liés aux équipements sportifs métropolitains et bases de loisirs ont progressé de +43,5% pour se porter à 4,7 M€. Les dépenses du Stadium ont presque doublé, passant de 1,9 M€ à 3,6 M€ en 2025 compte tenu du lancement du projet de rénovation des éclairages du parvis et du terrain. Les travaux d'aménagement complémentaires réalisés sur le Palais des Sports, s'élèvent à 1,0 M€ contre 0,6 M€ l'année précédente en lien avec la montée en charge du chantier du nouveau espace réceptif de l'équipement.

AXE 6 : les investissements relatifs à la « Valorisation et Entretien du Patrimoine », ont représenté un montant de 33,9 M€, soit -14,5 % comparé aux dépenses 2024.

L'évolution observée sur cet axe s'explique principalement par une réduction des acquisitions de véhicules dans le cadre de la transformation du parc de la collectivité vers une flotte peu émissive, suite à un niveau de dépenses exceptionnellement élevé enregistré lors de l'exercice précédent. Les crédits consacrés à cette thématique passent ainsi de 9,1 M€ à 3,6 M€.

Les réalisations du poste « Bâtiments et Patrimoine » restent relativement stables en 2025 et s'établissent à 21,9 M€. Ces crédits ont été principalement destinés à la réhabilitation et à l'aménagement des locaux professionnels, ainsi qu'à la poursuite de l'accompagnement de la nouvelle organisation dans les territoires.

Les dépenses liées à la transition numérique ont légèrement augmenté, atteignant 5,8 M€ (+1,6 % par rapport à 2024). Enfin, les autres postes de dépenses, en lien avec les fonctions ressources, sont restés stables par rapport à l'année précédente.

AXE 7 : Les investissements relatifs aux « Grands Projets Métropolitains » ont progressé de +49,4 % à 80,9 M€ en 2025 (vs. 54,2 M€ exécutés en 2024) en lien, plus particulièrement, avec le démarrage de la construction du Technocentre Atlanta et l'accélération du chantier du Grand Parc Garonne.

En effet, 31,7 M€ ont été consacrés, en 2025, à l'aménagement des Grands Parcs : 25,9 M€ pour le Grand Parc Garonne (vs. 15,4 M€ l'année précédente), 5,3 M€ pour le Grand Parc Canal (vs. 2,1 M€ en 2024) et 0,5 M€ pour les Grands Parcs Hers, Touch et Margelle. Concernant le Technocentre Atlanta, ce sont 22,1 M€ qui ont été investis en 2025 pour le démarrage des travaux.

S'agissant des grands projets autour de la mobilité, 7,1 M€ ont été versés à la Société du Grand Projet Sud-Ouest (SGPSO) au titre de la participation de la collectivité pour la construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse. 5,7 M€ ont été consacrés pour des travaux d'accompagnement du déploiement de la 3^e ligne de métro (projet « TAE »). Par ailleurs, le projet Grand Matabiau, qui vise le réaménagement du

quartier Matabiau-Marengo, a mobilisé 2,6 M€ en 2025, destinés à la concession d'aménagement.

La Métropole a également investi 5,7 M€ pour les aménagements du périmètre Montaudran comprenant notamment : la déminéralisation de la Piste des Géants, l'aménagement paysager le long de l'avenue Latécoère, la poursuite des plantations et aménagements du Jardin de la Ligne, ainsi que la sécurisation des espaces publics. Enfin, les travaux du Parking du Zénith de Toulouse consistant, d'une part, à végétaliser le parvis et, d'autre part, à mettre en place des ombrières photovoltaïques, ont mobilisés 5,1 M€ sur l'année.

Ces investissements contribueront à la dynamique du territoire métropolitain et au soutien de son économie, au profit de l'ensemble de ses habitants.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Cadrage PPI délibérée	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé 2021-2025	% Réalisé 2025 sur PPI délibérée	% Réalisé 2021-2025
1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	804,25	121,99	216,12	669,70	26,9%	83,3%
VOIRIE ENVELOPPES LOCALES	422,94	69,74	92,34	340,24	21,8%	80,4%
Enveloppe locale Toulouse	260,07	38,56	55,08	201,45	21,2%	77,5%
Enveloppes locales autres communes	162,87	31,18	37,26	138,78	22,9%	85,2%
ROUTES METROPOLITAINES	67,03	7,56	9,48	52,14	14,1%	77,8%
SECURISATIONS OUVRAGES D'ART	10,62	1,92	2,45	9,94	23,1%	93,6%
PLAN DE RELANCE VOIRIE	19,77	0,00	0,00	19,25	0,0%	97,4%
ETUDES MOBILITE VERTE	8,87	1,13	1,52	6,67	17,2%	75,2%
RESEAUX METROPOLITAINS	3,14	3,67	3,16	8,09	100,5%	257,6%
PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (hors enveloppes locales)	7,76	2,86	2,37	9,34	30,5%	120,3%
PARKINGS	0,48	0,11	0,07	0,33	15,3%	68,3%
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	2,50	0,39	0,53	1,13	21,3%	45,3%
RESEAUX CYCLABLES	82,67	26,12	54,61	114,30	66,1%	138,3%
PAMM Rouge (projets structurants)	69,72	1,61	6,82	28,40	9,8%	40,7%
PAMM Bleu Orange (projets de secteur)	28,21	3,14	20,71	30,86	73,4%	109,4%
COULOIRS DE BUS, ACCOMPAGNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN	80,54	3,70	21,96	48,78	27,3%	60,6%
AUTRES OPERATIONS	0,00	0,04	0,09	0,23	n.s	n.s
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE	131,20	8,88	6,36	45,84	4,8%	34,9%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	38,06	3,53	3,74	22,09	9,8%	58,1%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES (pépinières)	5,80	0,00	0,00	0,88	0,0%	15,2%
ACC. DYNAMIQUES ECONOMIQUES TERRITORIALES	63,08	3,48	1,31	14,59	2,1%	23,1%
ZAC ONCOPOLE	5,00	0,84	0,00	3,36	0,0%	67,2%
PLAN DE RELANCE	15,95	0,82	1,03	4,08	6,5%	25,6%
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	1,82	0,21	0,17	0,71	9,2%	39,1%
ENTRETIEN ZONES D'ACTIVITES	1,50	0,00	0,10	0,13	6,8%	8,5%
3 – HABITAT ET CADRE DE VIE	451,63	67,36	76,09	301,17	16,8%	66,7%
OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	43,07	23,83	8,61	52,92	20,0%	122,9%
GRAND PROJET DE VILLE	190,00	18,02	32,51	105,80	17,1%	55,7%
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	8,91	3,65	4,97	15,62	55,8%	175,3%
HABITAT PUBLIC	120,16	13,78	17,90	69,54	14,9%	57,9%
HABITAT PRIVE	37,56	5,44	4,70	21,53	12,5%	57,3%
PRISE DE PARTICIPATION TMH (Plan de Relance)	13,50	0,00	0,00	13,50	0,0%	100,0%
CIMETIERES	6,08	0,63	1,45	4,56	23,9%	74,9%
OPERATIONS FONCIERES	12,52	0,00	3,44	7,41	27,5%	59,2%
AIRES D'ACCUEIL	7,00	1,18	1,04	3,30	14,9%	47,1%
AIRES DE GRANDS PASSAGES	2,50	0,10	0,12	1,47	4,9%	58,8%
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	8,28	0,65	0,60	3,68	7,3%	44,5%
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	1,02	0,00	0,00	0,94	0,3%	92,4%
LUTTE CONTRE LA PRECARITE (dont soutien aux associations)	1,02	0,08	0,72	0,90	70,7%	88,4%
4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC	135,19	21,38	23,98	92,81	17,7%	68,7%
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	51,64	7,71	7,52	29,40	14,6%	56,9%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE	10,89	0,88	0,91	6,61	8,3%	60,7%
AOE (Autorité Organisatrice de l'Energie)	6,38	0,51	0,39	2,03	6,1%	31,8%
PLAN DE RELANCE - Volet transition énergétique	34,38	6,33	6,23	20,76	18,1%	60,4%
GEMAPI	6,14	0,00	0,00	1,56	0,0%	25,4%
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	77,41	13,67	16,46	61,85	21,3%	79,9%
TRAITEMENT DE LA PROPLETE	16,31	2,78	3,62	11,86	22,2%	72,7%
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	5,48	1,22	0,93	5,41	16,9%	98,7%
AMENAGEMENT GARONNE ET CANAUX	2,80	0,48	0,33	1,98	11,7%	70,6%
PLUVIAL (dont défense incendie)	52,81	9,19	11,59	42,60	21,9%	80,7%

5 – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	87,66	19,29	13,56	92,99	15,5%	106,1%
CULTURE	51,60	15,36	7,88	68,33	15,3%	132,4%
RELOCALISATION DES ATELIERS DU CAPITOLE	19,35	10,13	1,20	24,97	6,2%	129,0%
QUAI DES SAVOIRS	2,67	0,49	0,27	1,76	10,3%	66,0%
MUSEUM (bâtiments et collections)	5,22	0,55	0,91	3,66	17,5%	70,1%
ORCHESTRE DU CAPITOLE (subvention)	0,93	0,22	0,21	1,14	22,3%	122,1%
THEATRE DU CAPITOLE (subvention)	4,41	0,63	0,74	3,87	16,7%	87,9%
THEATRE DU CAPITOLE (rénovation)	1,56	0,08	0,09	0,28	5,7%	17,7%
THEATRE DE LA CITE	3,53	0,28	0,22	3,81	6,2%	108,0%
HALLE AUX GRAINS	1,63	0,53	0,51	1,47	31,3%	90,0%
ZENITH	1,25	0,22	0,04	0,38	3,0%	30,8%
AEROSCOPIA	2,76	0,03	0,23	3,36	8,4%	121,9%
CITE DE L'ESPACE - Investissements courants	2,73	0,17	0,84	2,31	30,8%	84,7%
CITE DE L'ESPACE - Simulateur de vol	0,44	0,51	0,14	15,24	32,5%	n.s
AUTRES TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	5,14	1,52	2,48	6,08	48,3%	118,3%
BASES DE LOISIRS	7,44	0,63	0,95	3,82	12,8%	51,4%
SPORTS	28,62	3,30	4,73	20,85	16,5%	72,8%
RELOGEMENT DU PETIT PALAIS DES SPORTS	8,25	0,00	0,00	0,17	0,0%	2,1%
STADIUM	17,26	1,88	3,55	16,52	20,5%	95,7%
PALAIS DES SPORTS	1,50	0,80	1,19	2,50	79,1%	166,6%
COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023	1,60	0,16	0,00	1,19	0,0%	74,3%
AUTRES TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,01	0,46	0,00	0,47	0,0%	n.s
6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	140,36	39,67	33,90	172,06	24,2%	122,6%
MOBILIER ET COPIEURS	2,43	0,48	0,36	2,08	14,9%	85,9%
NUMERIQUE	36,25	5,68	5,77	26,91	15,9%	74,2%
Ad'AP	4,04	0,93	0,66	3,32	16,3%	82,1%
BATIMENTS ET PATRIMOINE	46,70	22,46	21,85	80,07	46,8%	171,4%
PARC AUTO	45,57	9,11	3,57	22,39	7,8%	49,1%
ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	1,85	0,24	0,34	1,03	18,2%	55,8%
COMMUNICATION, COMMANDE PUBLIQUE, INSTANCE	1,80	0,20	0,14	1,17	7,7%	65,4%
POLE EVENEMENTIEL	0,00	0,04	0,03	0,10	n.s	n.s
FINANCES (avances remboursables, régularisations, cessions, etc.)	0,00	0,00	0,00	32,65	n.s	n.s
AUTRES INVESTISSEMENTS	1,73	0,53	1,18	2,33	68,4%	134,9%
7 – GRANDS PROJETS	404,86	54,18	80,92	283,21	20,0%	70,0%
MEETT	23,40	6,69	0,92	13,64	4,0%	58,3%
GRAND MATABIAU	65,73	2,69	2,60	38,65	4,0%	58,8%
LGV	59,29	14,30	7,10	34,70	12,0%	58,5%
MONTAUDRAN	36,07	4,95	5,66	25,93	15,7%	71,9%
TECHNO CENTRE ATLANTA	73,60	2,09	22,11	33,34	30,0%	45,3%
TAE	25,66	5,79	5,68	37,15	22,1%	144,8%
GRAND PARC GARONNE	107,12	15,43	25,90	84,01	24,2%	78,4%
GRANDS PARCS CANAL, HERS, TOUCH ET MARGELLE	13,00	2,26	5,81	10,65	44,7%	81,9%
PARKING ZENITH - PHOTOVOLTAIQUE	0,00	0,00	5,14	5,14	n.s	n.s
TOTAL (avec reports 2015-2020)	2 155,15	332,75	450,93	1 657,79	20,9%	76,9%

B. Le financement de l'investissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	183,57	185,74	219,08	239,04	185,90	-22,2%	-53,14
Épargne nette	58,48	78,75	89,63	89,20	74,01	-17,0%	-15,19
FCTVA	23,54	23,00	27,63	34,03	37,11	9,0%	3,08
Taxe d'aménagement	22,20	18,62	15,26	15,76	11,75	-25,5%	-4,01
Subventions d'investissement reçues	60,84	39,04	41,58	42,17	38,00	-9,9%	-4,17
Produits des cessions d'immobilisations	3,07	9,21	4,89	46,46	0,63	-98,6%	-45,83
Opérations pour compte de tiers	11,11	13,78	13,35	7,70	4,88	-36,7%	-2,82
Autres recettes d'investissement	4,34	3,35	26,74	3,72	19,52	425,4%	15,81
Emprunt nouveau	90,03	146,69	85,81	45,01	200,00	344,4%	154,99
Recettes d'investissement (y.c. cessions)	273,60	332,43	304,89	284,05	385,90	35,9%	101,85

En 2025, Toulouse Métropole a financé son programme d'investissement par :

- De l'autofinancement/épargne nette à hauteur de 74 M€, en légère baisse par rapport à 2024,
- Des recettes propres d'investissement pour 111,9 M€,
- Des emprunts nouveaux pour 200 M€.

1. Les ressources propres

a. Les dotations et divers : 48,9 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 37,1 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1. Il progresse de 3,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le montant encaissé au titre de la Taxe d'Aménagement s'est élevé à 11,75 M€ en baisse (-25 %) par rapport au compte administratif 2024. Le délai de perception du produit de la taxe d'aménagement est supérieur à un an après la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Le produit perçu en 2025 est ainsi majoritairement composé de dossiers déposés entre 2021 et 2023, avec une part importante de dossiers enregistrés en 2022, année marquée par la modification du fait générateur de la taxe, désormais adossé à l'achèvement des travaux. Ce décalage temporel dans le recouvrement, conjugué aux difficultés techniques liées à la mise en œuvre de la réforme (transfert de gestion de la taxe d'aménagement de la Direction Départementale Territoriale vers la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et au ralentissement de la construction, contribue à la baisse des recettes constatée sur l'exercice 2025.

b. Les subventions d'investissement : 38 M€

En 2025, les versements de subventions d'investissement à Toulouse Métropole ont atteint 38 M€. Ce montant comprend 8,5 M€ perçus au titre du produit des amendes de police relevées par les radars automatiques reversé à la Métropole. Les autres principaux versements de subventions d'investissement à Toulouse Métropole par ses partenaires institutionnels publics ou privés se décomposent comme suit :

i. *L'Etat et ses agences*

L'Etat et ses agences ont été le principal pourvoyeur de financements, avec un total de 16,4 M€ reçus par la Métropole dont 8,3 M€ dans le cadre des Aides à la Pierre et 1,5 M€ pour le dispositif Plan Initiatives Copropriétés et le Programme d'Intérêt Général Logements Performants (versés L'Agence National pour l'Habitat – ANAH et la Caisse des Dépôts et des Consignations).

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a participé à hauteur de 0,8 M€ pour les opérations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en particulier pour les bilans d'aménagement des quartiers Izards, Bagatelle et Mirail Université.

Dans le cadre des actions de la Métropole en faveur du développement durable, 3,1 M€ ont été perçus au titre du Fonds Vert pour le financement de pistes cyclables, de voies vertes et d'études en lien avec la transition écologique ; et 0,4 M€ ont été reçus au titre de l'Appel à Projet Mobilités (pistes cyclables).

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a versé, en 2025, 1,2 M€ à Toulouse Métropole, notamment pour la réalisation d'études et de travaux concernant l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales, ainsi que pour des travaux de désimperméabilisation et de gestion intégrée des eaux pluviales sur le Grand Parc Garonne.

Le Service Infrastructure de la Défense a parallèlement subventionné le paysagement avenue de Latécoère à hauteur de 0,2 M€.

Sur la thématique de la culture, Toulouse Métropole a bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 0,1 M€ dans le cadre de sa convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), ainsi que d'une participation de 0,3 M€ de la part du Centre National de la Musique (CNM) pour le projet de remplacement des centrales de traitement de l'air du Zénith.

ii. *Autres participations*

- **La Région Occitanie** a versé en 2025, au titre du Contrat Territorial Occitanie (CTO), 3 M€ notamment pour le solde des subventions relatives à la construction du simulateur de vol spatial de la Cité de l'Espace (0,9 M€), à la réfection de la toiture et des ascenseurs du Stadium (0,7 M€), aux travaux des abords de la base nautique de la Reynerie (0,5M€), à la création d'une esplanade paysagère et des jardins du Brésil sur la piste des Géants à Montaudran (0,3 M€) et à l'élaboration du Plan Guide du Grand Parc Canal (0,2 M€). Parallèlement, la Région a participé à hauteur de 0,3 M€, au titre NPNRU, pour le projet de pieds d'immeubles à vocation économique aux Izards et le réaménagement des allées de Bellefontaine.
- Au titre des **Fonds Européens** (FEDER REACT EU), 1,6 M€ ont été perçus pour le solde du financement de la passerelle Empalot – Anita CONTI.
- **Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne** a participé, en 2025, à hauteur de 0,8 M€ au « pool routier », destiné à financer les travaux sur les voiries communales transférées à la Métropole.

- Le **SETOM** a apporté 0,3 M€ en application de la Loi Oudin qui prévoit le reversement d'une partie des recettes des services eaux et assainissement pour le soutien de projets d'investissements de solidarité internationale.

- Parallèlement, par le biais de **conventions de partenariats** (PUP, ZAC, fonds de concours, PEPE, etc.), des participations d'acteurs tiers permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques. Ainsi, promoteurs et aménageurs ont versé, en 2025, 0,9 M€ dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux (PUP) pour le financement des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement. De la même façon, ils ont contribué aux opérations d'infrastructures relatives aux Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), notamment pour celles de Malepère (2,3 M€) et de Montaudran. La Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE) d'AIRBUS s'est quant à elle élevée, en 2025, à 0,8 M€ pour l'aménagement d'un barreau de liaison routière sur la commune de Cornebarrieu.

- Dans le cadre de **fonds de concours** conclus avec les communes, la Métropole a perçu 1,1 M€. La commune d'Aussonne a versé 0,2 M€ pour permettre l'aménagement de son cœur de ville, la commune de Saint Orens a apporté une contribution de 0,3 M€ pour la réalisation de sa « Place Bellières » et la commune de Mons a participé à hauteur de 0,3 M€ pour l'aménagement de son cœur de village.

- **Tisséo Ingénierie**, pour sa part, a financé pour 0,3 M€ la plantation d'arbres autour des futures stations de la nouvelle ligne de métro au titre de la convention de partenariat du « Plan Arbres de la 3ème Ligne de Métro », signée avec Toulouse Métropole.

c. Les cessions d'immobilisations : 0,6 M€

Après un montant exceptionnel constaté en 2024 lié principalement à la vente des Equipements d'Intérêt Général (EIG) aux sociétés Star Real Estate et Air France Industries, filiales d'Airbus, les produits des cessions d'immobilisations 2025 sont d'un montant modeste de 0,63 M€ et sont principalement constitués de :

- La cession à Toulouse Métropole Habitat (TMH) d'un ensemble immobilier situé 28 rue Bertrand De Born à Toulouse pour **0,26 M€**,

- La vente à Oppidéa de deux parcelles chemin Restanque dans le cadre de la ZAC Toulouse Montaudran Aérospace îlot 2A1 au prix de **50 000 €**,

- La cession à SCI KB de deux parcelles correspondant à un délaissé de voirie en limite de rocade Arc en ciel – Quartier Pradettes- chemin Ramalet Moundi pour **0,17 M€**,

- Le cession des parts sociales détenues par Toulouse Métropole dans le cadre de la dissolution de la SEM SEMIDIAS (Innovation Développement Industriel et Animation Scientifique) pour **76 000 €**,

- La constatation d'un boni de liquidation de **77 000 €**, rattaché aux parts sociales détenues par Toulouse Métropole, dans le cadre de la dissolution de la SEM MIN (Marché d'Intérêt National).

**d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux :
4,8 M€**

Sur l'année 2025, sont concernées principalement des opérations réalisées pour le compte de Tisséo Collectivités, il s'agit du remboursement des travaux en lien avec la prochaine ligne de métro Toulouse Aérospace Express (TAE) pour 2,25 M€ et des aménagements de voirie (Linéo 10, Parking Basso Cambo) à hauteur de 0,02M€.

Le financement des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'extension de groupes scolaires des communes de Saint-Orens et Mons s'élève à un montant total de 2,6 M€. En effet, les dépenses donnent lieu à une recette équivalente de ces communes.

e. Les autres recettes d'investissement : 19,5 M€

Le remboursement de la dette récupérable par le budget annexe Collecte et valorisation des Déchets représente 0,67 M€.

En 2025, la SEM OPPIDEA a procédé au remboursement intégral de l'avance remboursable de 4 M€, accordée par Toulouse Métropole en 2019.

Cet item intègre également le remboursement des avances versées dans le cadre du marché de relocalisation des ateliers du Théâtre du Capitole pour un montant de 0,82 M€, à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire.

Les écritures d'annulation de mandats sur exercices antérieurs représentent 13,1 M€ dont 9,73 M€ correspondant au remboursement par la Société du Grand Projet du Sud-Ouest à Toulouse Métropole d'une partie des avances de fonds, conformément à la convention de novembre 2024.

Enfin, 3,37 M€ correspondent à l'annulation d'un mandat d'achat de terrain pour Dessine-moi Toulouse, émis en 2021, qui fera l'objet d'une prochaine réémission.

Le montant perçu au titre du remboursement des avances versées dans le cadre du dispositif pour l'accès et le maintien dans le logement (FSL) s'élève à 0,44 M€.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

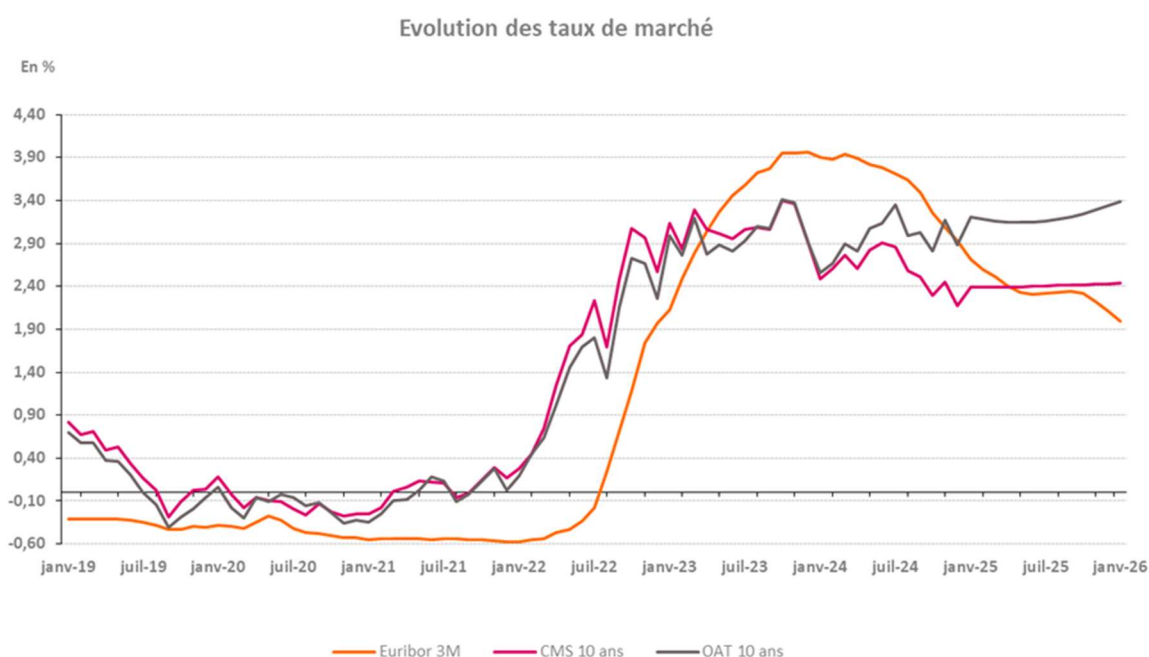
A. Contexte

1. Une dette sécurisée et peu couteuse, malgré une augmentation modérée des taux depuis quelques années

Après plusieurs années de taux bas, durant lesquelles Toulouse Métropole a mobilisé principalement des taux fixes, le coût moyen de la dette reste faible malgré une augmentation récente des taux depuis quelques années.

Sur la première partie de l'année 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi ses baisses de taux dans un contexte de ralentissement de l'inflation qui demeurait toutefois toujours au-dessus de la cible visée. L'inflation s'étant ensuite stabilisée autour de 2% sur la deuxième partie de l'année, la BCE a opté pour un statu quo sur cette période. Dans le même temps, les données macroéconomiques ont globalement été conformes à son scénario de base.

L'année 2025 a néanmoins été marquée par des épisodes de volatilité, notamment sur les taux longs avec des risques géopolitiques toujours présents et plus particulièrement sur les obligations françaises (OATs) en raison des fortes instabilités et incertitudes politiques en France (gouvernement renouvelé et incertitudes autour du vote de la Loi de Finances 2026).



L'assouplissement de l'environnement de taux en 2025, comparativement à 2024, a favorisé le retour d'une offre bancaire plus diversifiée et compétitive lors des consultations. En effet, les offres à taux fixe et à taux variables ont été plus équilibrées, et les marges bancaires proposées ont pour la plupart été plus basses que celles observées fin 2024.

Dans ce contexte, la Métropole a pu contractualiser des prêts à des taux relativement compétitifs, traduisant la qualité de crédit de la collectivité. En outre, le taux de couverture lors des consultations bancaires menées en 2025 est resté très satisfaisant, malgré un contexte politique et économique français particulièrement incertain.

2. Un coût moyen de la dette modérée malgré une augmentation des taux longs qui restent relativement élevés

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1136,9
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106	108	113
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	2,12%	2,29%	2,35%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%	69%	69%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3	6,9	7,3
Capacité de désendettement - en années	6,7	10,5	7,8	6,9	6,3	6,0	7,3

Malgré un maintien des taux longs terme à un niveau relativement élevé sur les marchés, la hausse du taux moyen de la dette du budget principal de Toulouse Métropole est relativement modérée. En effet le taux moyen a légèrement augmenté à 2,35 % contre 2,29 % en 2024.

L'augmentation de l'annuité du budget principal s'explique par une augmentation de l'amortissement du capital (+3,2 €) et par la diminution de la charge d'intérêts (-2 M€) à la suite de la baisse des taux variables enregistrée en 2025 par rapport aux niveaux de 2024.

3. Une dette sécurisée notée Aa3 par Moody's

Fin 2025, 100 % de la dette consolidée était classé A1 sur l'échelle Gissler.

En décembre 2024, à la suite de l'abaissement de la note de la France par l'agence Moody's de Aa2 à Aa3, cette dernière a été contrainte d'ajuster celle de Toulouse Métropole de Aa2 à Aa3.

La collectivité reste avec une notation en ligne avec celle de l'Etat français. Cependant la perspective associée à cette notation a été révisée de stable à négative, en raison des fragilités institutionnelles et budgétaires de l'Etat, susceptible de se répercuter sur les collectivités et de peser sur leur environnement opérationnel et leurs performances financières spécifiques.

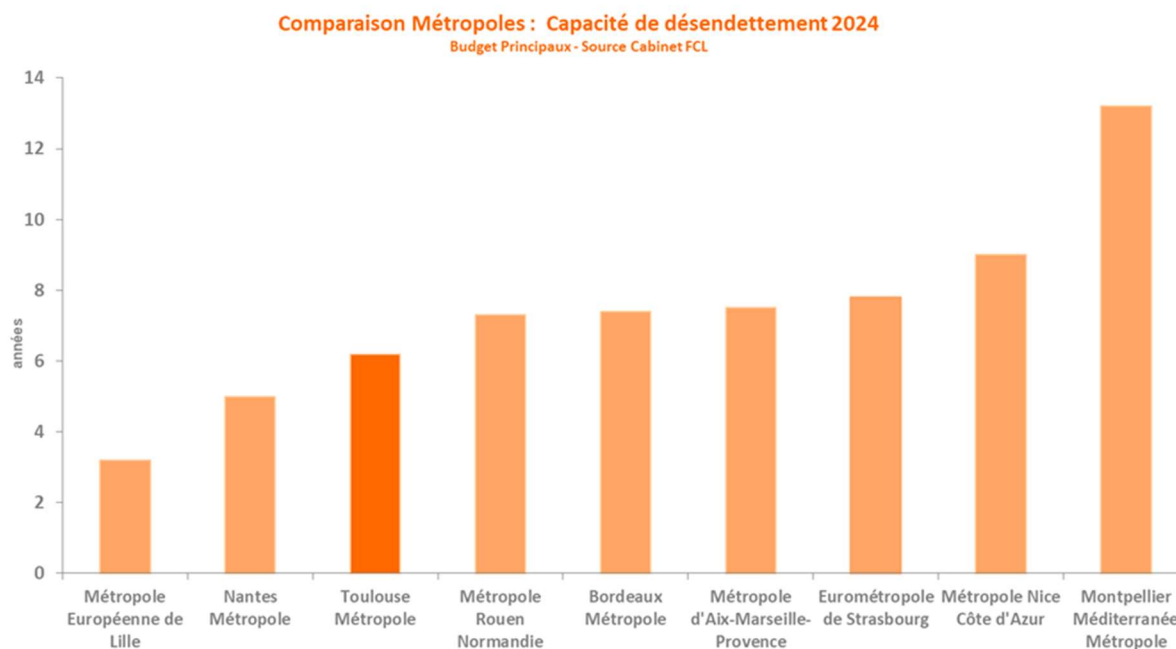
L'encours de dette du budget principal de Toulouse Métropole est composé majoritairement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 69 %.

B. Budget principal de Toulouse Métropole

1. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2025, la capacité de désendettement du budget principal de Toulouse Métropole s'est allongée par rapport à 2024. En effet, l'épargne brute s'est dégradée notamment du fait de l'impact de la Loi de finance 2025 et dans le même temps l'encours de dette a augmenté. La capacité de désendettement du budget principal était de 7,3 années en 2025 (contre 6 années en 2024, dernières données permettant la comparaison avec les autres collectivités connues) un niveau qui reste en deçà du seuil d'alerte qui se situe pour la Cour des Comptes à 12 années.



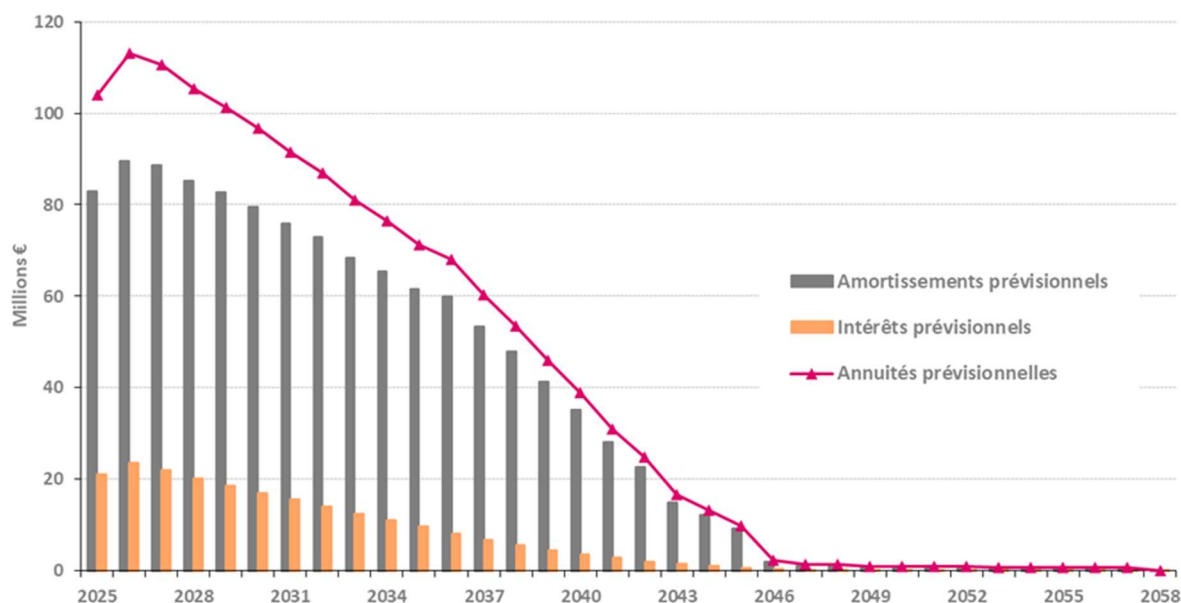
2. Extinction de l'encours de dette du budget principal

Cette projection intègre les nouveaux emprunts prévus en 2026, qui sont déjà signés, pour 90 M€ sur le budget principal.

La dette du budget principal a été constituée depuis la création de la communauté d'agglomération, mais aussi par transfert de dette communale. Par ailleurs elle ne comporte que des emprunts qui s'amortissent chaque année. La projection des annuités de dette à partir de l'encours de dette actuel est donc progressive.

C'est cependant sur la dernière décennie que le recours à l'emprunt a été plus intense, il faut donc attendre quelques années pour que ces contrats soient soldés, ce qui explique une relative stabilité sur les remboursements jusqu'en 2028.

Extinction prévisionnelle de l'annuité de dette du budget principal



C. Evolution de l'encours de dette consolidée (budget principal + budgets annexes)

1. Une augmentation de l'endettement constaté sur l'exercice 2025 après deux années de stabilisation

A la clôture de l'exercice 2025, l'encours de dette du budget principal s'élevait à 1 136,9 M€, soit une hausse de 117 M€ (+11,48 %) entre 2024 et 2025, alors que l'endettement des budgets annexes a diminué de 10,8 M€, soit -7 % sur la même période.

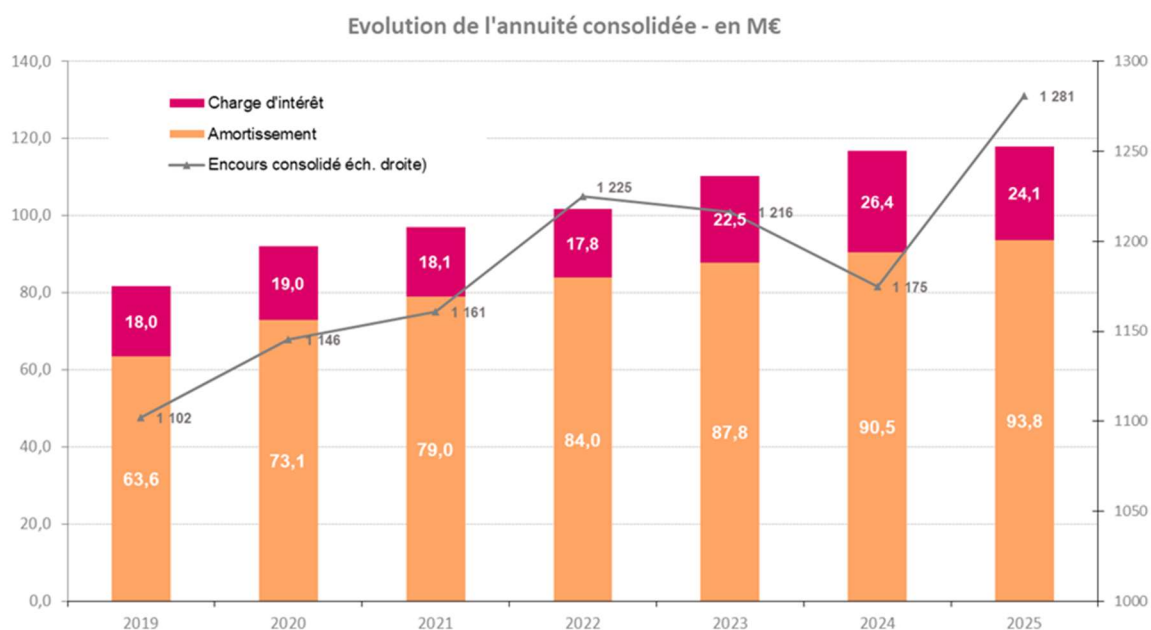
Ainsi, l'encours de la dette de Toulouse Métropole au 31 décembre 2025 atteignait 1 280,8M€ pour l'ensemble des budgets, en hausse de 9 % (+106,2 M€) par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique par les mouvements suivants :

- un amortissement du capital à hauteur de près de 93,8 M€ (dont 82,9 M€ sur le budget principal) ;
- une mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant de 200 M€ sur le budget principal.

Encours de dette par budget en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Principal	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1136,9
Budget Assainissement	83,4	79,2	74,7	70,3	65,7	61,5	57,4
Budget Eau	55,9	71,6	68,2	65,0	61,1	57,7	54,4
Budget Oncopole	9,9	9,1	8,2	7,2	6,2	5,2	4,1
Budget Activités Immobilières	31,0	28,9	27,5	26,2	19,7	18,3	17,2
Budget Infrastructures Télécommunications	10,8	9,4	8,2	6,8	5,4	8,5	7,7
Budget Crématorium	-	-	3,0	3,9	3,7	3,5	3,3
Total	1102,3	1145,8	1160,9	1224,9	1216,4	1174,6	1280,8
dont Budgets Annexes	189,1	198,2	189,8	179,4	161,7	154,7	143,9

L'augmentation de l'annuité en consolidé s'explique par une progression de l'amortissement du capital (pour 59%) et par l'augmentation de la charge d'intérêts (pour 41%).



Remarque : La dette du budget annexe collecte et valorisation des déchets n'est pas comptabilisée dans le total de dette des budgets annexes puisque celle-ci est portée par le budget principal. De même pour les avances entre le budget principal et le budget annexe activités immobilières et entre le budget principal et le budget annexe Oncopole.

D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole

Les satellites ci-dessous sont intrinsèquement liés à la collectivité. Leur endettement a progressé de 19,6 % en 2025, principalement du fait de la progression de l'encours de Tisseo Collectivités avec les travaux de la 3^{ème} ligne de métro.

L'encours global de Toulouse Métropole en consolidé et de ses principaux satellites représentait 5 462 M€ en augmentation de 13,9 % par rapport à fin 2024.

Encours de dette en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tisseo Collectivités	1 264,0	1 276,0	1 336,6	1 403,8	1 760,5	2 298,0	2 900,6
EPFL	81,3	89,1	77,3	101,4	96,2	126,6	113,6
OPPIDEA	118,2	105,4	88,8	99,2	82,3	87,1	90,6
Toulouse Metropole Habitat	763,0	784,4	773,4	832,3	856,5	930,1	995,7
Decoset				2,6	16,4	53,4	80,6
Total	2 226,5	2 254,9	2 276,1	2 439,3	2 811,8	3 495,2	4 181,2

Budget annexe Assainissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	30,78	32,56	37,04	39,60	40,65	2,6%	1,05
Ventes produits fabriqués, prestations	29,65	31,80	35,96	37,72	39,81	5,5%	2,09
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,04	0,03	0,09	0,04	0,01	-74,7%	-0,03
Autres recettes	1,09	0,72	1,00	1,84	0,83	-55,1%	-1,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	9,62	4,54	4,55	17,09	10,33	-39,6%	-6,76
Charges à caractère général	0,93	1,16	1,41	1,50	5,61	273,2%	4,10
Charges de personnel	2,25	2,31	2,32	2,37	2,75	16,1%	0,38
Autres charges de gestion courante	0,13	0,25	0,22	0,04	0,01	-82,1%	-0,03
Autres charges	6,30	0,81	0,60	13,18	1,96	-85,1%	-11,22
Epargne de gestion	21,16	28,02	32,49	22,51	30,32	34,7%	7,81
Charges financières nettes	1,13	1,10	1,38	1,40	1,22	-12,8%	-0,18
Epargne brute	20,03	26,92	31,11	21,11	29,10	37,8%	7,99
Taux d'épargne brute	65,06%	82,70%	83,97%	53,31%	71,59%	34,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,52	4,43	5,16	4,16	4,17	0,5%	0,02
Epargne nette	15,50	22,50	25,94	16,96	24,92	47,0%	7,97
Taux d'épargne nette	50,37%	69,11%	70,03%	42,81%	61,32%	43,2%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	17,99	22,15	26,05	34,17	29,09	-14,9%	-5,09
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	3,09	5,18	6,59	7,31	4,05	-44,5%	-3,25
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00

Le budget annexe Assainissement retrace les mouvements financiers relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire métropolitain. Les crédits portant sur les eaux pluviales et la défense incendie sont inclus dans le budget principal de Toulouse Métropole.

L'exercice 2025 marque un retour à une situation financière stabilisée après une année 2024 fortement impactée par des charges exceptionnelles. Cette normalisation permet d'afficher une épargne nette de 24,92 M€, en amélioration d'environ 8 M€ par rapport à 2024. Ce résultat est principalement lié à la disparition des charges ponctuelles supportées l'année précédente, notamment celles associées à l'accord de médiation avec ASTEO et à la convention de financement concernant le transfert des effluents de la STEP de Cugnaux.

L'année 2025, se caractérise en revanche, par la mise en œuvre de la réforme nationale des redevances des agences de l'eau, qui introduit une nouvelle structure tarifaire fondée sur la performance environnementale. Bien que cette réforme génère une nouvelle charge de fonctionnement, celle-ci est intégralement compensée par une recette équivalente, préservant ainsi l'équilibre global du budget. Parallèlement, les recettes progressent de manière solide, portées notamment par l'activité d'aménagement et la hausse de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Au-delà de la performance du fonctionnement, 2025 confirme également un haut niveau d'investissement au service de la modernisation des infrastructures, de la transition environnementale et de l'accompagnement de la croissance du territoire. La poursuite des grands projets structurants, notamment sur le site de Ginestous, ainsi que les efforts continus de réhabilitation des réseaux, illustrent l'engagement de la Métropole pour un service d'assainissement qualitatif, durable et performant.

Recettes d'exploitation : 40,65 M€

Les recettes réelles d'exploitation progressent de +1,05 M€ (+2,6 %) entre 2024 et 2025, traduisant le dynamisme du territoire et de l'activité d'aménagement.

Cette évolution est principalement portée par la hausse de la PFAC (+2,03 M€).

Cette progression s'explique par la réalisation d'opérations immobilières de plus grande ampleur en 2025, générant des contributions plus élevées. En effet, 35 opérations ont été soumises à la PFAC en 2025, contre 28 en 2024, principalement des programmes de logements collectifs et de bureaux. La PFAC reflète ainsi directement la vitalité du développement urbain métropolitain.

Les autres recettes évoluent de manière plus limitée (branchements, redevances), tandis que les recettes exceptionnelles sont en nette diminution (-1,01 M€). Cette baisse s'explique par le caractère non reconductible de plusieurs produits perçus en 2024 :

- des pénalités contractuelles élevées, liées à l'évaluation du délégataire sur des exercices antérieurs,
- des produits ponctuels de régularisation,
- et des recettes spécifiques liées à l'occupation du domaine public.

En 2025, ces recettes retrouvent un niveau plus courant, traduisant une situation normalisée et confirme une dynamique de recettes solide et adossée à l'activité réelle du territoire.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 10,33 M€

En 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 10,33 M€, en forte diminution (-39,6 %) par rapport à 2024, marquée par des charges exceptionnelles élevées.

Cette évolution s'explique principalement par la disparition de charges exceptionnelles élevées en 2024 notamment :

- L'achèvement du soutien exceptionnel de 5 M€ au SIVOM SAGe en 2024 lié au programme sur la station d'épuration des eaux usées de Cugnaux,
- et la résolution du différend lié à l'unité de méthanisation de Ginestous, l'année 2024 ayant supporté l'indemnité principale de 5,04 M€ ainsi que les compensations rétroactives 2023-2024. En 2025, seules ces provisions trimestrielles sont demeurées à la charge du budget.

Dans ce contexte, l'évolution des dépenses en 2025 s'inscrit dans une trajectoire maîtrisée et responsable.

Une nouvelle charge est inscrite en fonctionnement (+4,1 M€), correspondant à la redevance de performance à la suite de l'entrée en vigueur d'une réforme nationale des redevances des agences de l'eau. Cette évolution constitue avant tout un changement de structure du financement, sans impact sur l'équilibre global du budget, la dépense étant intégralement compensée par une recette équivalente.

Les autres postes évoluent de manière contenue avec une progression modérée des charges de personnel (+0,38 M€) ainsi qu'une stabilité globale des charges de gestion courante.

Au total, l'exercice 2025 confirme la capacité de la collectivité à absorber des évolutions réglementaires importantes tout en maîtrisant ses équilibres de fonctionnement, au service d'un assainissement performant et durable.

Au sortir de l'exercice 2025, le budget annexe Assainissement dégage ainsi une **épargne nette de 24,92 M€**.

Dépenses d'investissement : 29,09 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	15,51	19,77	22,22	30,45	28,54	-6,3%	-1,91
Immobilisations incorporelles	0,29	0,29	0,21	0,22	0,04	-79,7%	-0,18
Immobilisations corporelles et en cours	15,22	19,48	22,01	30,23	28,49	-5,7%	-1,73
Opérations pour compte de tiers	2,00	2,38	3,38	3,73	0,55	-85,3%	-3,18
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,47	0,00	0,45	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	17,99	22,15	26,05	34,17	29,09	-14,9%	-5,09

En 2025, Toulouse Métropole confirme un niveau d'investissement élevé et maîtrisé sur son budget annexe de l'assainissement, avec 29,09 M€ engagés au service de la qualité du service public, de la protection de l'environnement et de l'accompagnement du développement du territoire.

La baisse apparente par rapport à 2024 traduit avant tout un effet de calendrier, lié à l'achèvement progressif de plusieurs opérations structurantes, et non un ralentissement de l'effort d'investissement, qui demeure soutenu. En effet, les crédits consacrés aux opérations majeures s'élèvent à 6,30 M€ en 2025, contre 14,36 M€ en 2024 (soit - 8,05 M€). Cette baisse s'explique notamment par l'avancement de plusieurs opérations d'envergure, désormais en phase terminale :

- Raccordement de la STEP de Blagnac sur Ginestous : 0,14 M€ en 2025 (contre 4,17 M€ en 2024)
- Création du collecteur de ceinture à Cugnaux : 0,05 M€ en 2025 (contre 2,61 M€ en 2024)

Cette diminution est toutefois contrebalancée par la montée en puissance du programme de modernisation du site de Ginestous, avec 5,19 M€ consommés en 2025 (contre 0,81 M€ en 2024). Toulouse Métropole poursuit ainsi un programme ambitieux de modernisation et d'extension de cette infrastructure essentielle, qui traite les eaux usées de plus des trois quarts de la population. Cet engagement traduit une volonté claire d'anticiper la croissance démographique du territoire, de répondre aux exigences environnementales croissantes, et enfin, de garantir, dans la durée, un haut niveau de performance du service public de l'assainissement.

En parallèle, Toulouse Métropole maintient un effort massif et constant sur ses réseaux d'assainissement, avec 14,24 M€ consacrés à leur renouvellement et à leur réhabilitation

en 2025 (contre 13,70 M€ en 2024) représentant près de la moitié des dépenses d'équipement.

Les investissements réalisés en 2025 témoignent également de la capacité de la Métropole à accompagner les dynamiques de développement urbain et à accélérer la transition écologique :

- Le développement des réseaux (1,22 M€) permet de soutenir l'attractivité et l'aménagement du territoire
- Les projets de méthanisation (0,35 M€) traduisent une ambition forte en matière de valorisation énergétique et d'économie circulaire
- Le lancement du collecteur F, opération structurante appelée à se déployer jusqu'en 2030, illustre la capacité de la collectivité à anticiper les besoins futurs et à investir sur le long terme

Enfin, la diminution des opérations pour compte de tiers s'explique par l'achèvement de grands chantiers conduits en coordination avec d'autres projets structurants du territoire, notamment dans le cadre du Toulouse Aerospace Express (0,58 M€ en 2024 pour 3,72 M€ en 2024).

Financement des dépenses d'investissement : 24,26 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	18,60	27,68	32,53	24,26	28,98	19,4%	4,72
Epargne nette	15,50	22,50	25,94	16,96	24,92	47,0%	7,97
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	2,94	3,14	2,16	3,58	2,43	-32,1%	-1,15
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,16	2,05	4,43	3,73	1,63	-56,4%	-2,10
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	18,60	27,68	32,53	24,26	28,98	19,4%	4,72

En 2025, les dépenses d'investissement hors dette du budget annexe Assainissement ont pu être financées par :

- Principalement l'épargne nette dégagée du fonctionnement qui s'établit à près de 25 M€ et représente environ 86% des recettes d'investissement (contre 70% en 2024),
- Et, dans une moindre mesure :
 - o les subventions d'investissement à hauteur de 2,42 M€, dont 1,3 M€ versés par OPPIDEA au titre de la ZAC Malepère, 0,30 M€ par la SNCF Réseaux au titre de la convention AFNT (aménagement ferroviaire du nord toulousain), 0,30 M€ par la commune de Léguevin pour l'aménagement de la ZAC Mulatie et enfin, le solde d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 0,5 M€.
 - o Et les opérations pour compte de tiers à hauteur de 1,63 M€ fléchées sur les travaux de réhabilitation et de dévoiement de réseaux d'assainissement au titre de l'opération Toulouse Aerospace Express (Tisséo Ingénierie).

Enfin, il est à noter qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Budget annexe Eau Potable

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	25,89	25,37	23,55	31,07	28,06	-9,7%	-3,01
Ventes de produits fabriqués, prestations	21,14	23,61	20,45	29,30	25,18	-14,1%	-4,12
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	4,74	1,76	3,05	1,77	2,88	62,9%	1,11
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	5,20	5,97	5,52	5,27	9,35	77,5%	4,08
Charges à caractère général	1,63	1,30	1,54	2,01	4,75	136,5%	2,74
Charges de personnel	2,63	2,60	2,84	2,80	2,47	-11,7%	-0,33
Autres charges de gestion courante	0,40	1,02	0,70	0,36	0,74	108,8%	0,39
Autres charges	0,53	1,05	0,43	0,10	1,38	1313,1%	1,28
Epargne de gestion	20,69	19,40	18,03	25,80	18,71	-27,5%	-7,09
Charges financières nettes	0,87	0,69	1,37	1,43	1,23	-14,4%	-0,21
Epargne brute	19,82	18,70	16,66	24,37	17,49	-28,2%	-6,88
Taux d'épargne brute	76,56 %	73,73 %	70,74 %	78,44 %	62,32 %	-20,6%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,61	3,60	3,95	3,37	3,37	0,1%	0,00
Epargne nette	15,21	15,10	12,71	21,00	14,12	-32,8%	-6,89
Taux d'épargne nette	58,76 %	59,52 %	53,97 %	67,60 %	50,31 %	-25,6%	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	13,21	13,20	19,52	19,05	21,76	14,3%	2,72
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. ces)	2,32	3,58	5,86	2,03	1,69	-16,5%	-0,34
Emprunt nouveau	0,00	0,58	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain, au titre de la compétence eau, qui vise à garantir la continuité et la qualité du service rendu aux usagers. Les crédits financiers, en dépenses et en recettes, concernant la défense incendie sont inscrits au budget principal de Toulouse Métropole.

L'exercice 2025 est marqué par plusieurs évolutions majeures, notamment la première année pleine d'application de la tarification saisonnière de l'eau, mise en place par la Métropole de Toulouse en 2024, majorant les tarifs pendant les 5 mois où l'eau est la plus rare en Garonne (de juin à octobre) et les réduisant le reste de l'année quand la ressource est davantage disponible.

Par ailleurs, l'exercice 2025 est le premier exercice d'application de la réforme des redevances dues aux agences de l'eau, issue de la loi de finances pour 2024 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette réforme est explicitée dans la partie, ci-dessus, du budget annexe Assainissement. Son impact financier pour les usagers métropolitains est limité grâce aux clauses de performance et pénalités associées intégrées initialement dans le contrat de délégation de service public pour l'eau potable.

Recettes d'exploitation : 28,06 M€

En 2025, les recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers et cessions d'immobilisations) sont en baisse de -3 M€, soit -9,7 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par le recul des produits des services (25,18 M€ en 2025 contre 29,3 M€ en 2024), sous l'effet de la baisse des ventes d'eau, qui s'établissent à 24,61 M€ en 2025 (soit -3,65 M€ par rapport à 2024). Cette diminution s'inscrit dans un contexte de première année pleine d'application de la tarification saisonnière de l'eau mise en place en 2024. Ainsi, après une hausse de 8,9 M€ entre 2023 et 2024 liée à une application partielle du dispositif, l'exercice 2025 traduit pleinement ses effets avec une baisse des perceptions tarifaires, toutefois compensée par la mise en place de la redevance de performance (+2,5 M€).

Par ailleurs, la mise à disposition de personnel (0,2 M€) diminue également de -0,5 M€ par rapport à 2024.

La baisse des recettes d'exploitation constatée s'explique également par la diminution des redevances issues de la délégation de service public, qui s'élèvent à 0,25 M€ en 2025 contre 0,48 M€ en 2024 (soit -0,23 M€, -49 %). Cette baisse résulte de l'absence, en 2025, d'une recette exceptionnelle comptabilisée en 2024 au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux.

Enfin, les pénalités contractuelles facturées au prestataire poursuivent leur baisse en 2025 (-0,30 M€, soit -44 %), après une diminution déjà marquée en 2024, traduisant une amélioration progressive du respect des engagements.

La baisse des recettes d'exploitation est partiellement compensée par la progression d'autres produits d'exploitation, notamment les produits divers de gestion courante (+0,65 M€) en lien avec le reversement du solde du fonds de solidarité (2020-2024). Elle est également atténuée par la hausse des produits exceptionnels incluant les subventions exceptionnelles versées principalement par l'Agence de l'Eau (+0,18 M€) ainsi que les remboursements de créances admises en non-valeur (0,32 M€ contre 0,09 M€ en 2024), correspondant à des encaissements effectifs.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,27 M€

En 2025, les dépenses réelles d'exploitation hors frais financiers enregistrent une forte hausse de 77,5% passant de 5,27M€ à 9,35M€, soit +4,08M€.

Cela s'explique principalement par la progression des charges à caractère général, qui atteignent 4,75 M€ contre 2,01 M€ en 2024, en raison de l'apparition d'une nouvelle dépense de 3,1 M€ au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable perçues par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Cette charge s'inscrit dans le cadre de la réforme nationale des redevances des agences de l'eau.

La hausse des dépenses d'exploitations est partiellement atténuée par la baisse de certains postes de dépenses, notamment l'achat de kits hydro-économes mis à disposition des usagers (-0,12 M€ par rapport à 2024), la sous-traitance générale (-0,10 M€ par rapport à 2024) ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-0,07 M€).

Enfin, les autres charges augmentent de manière significative (+1,28 M€), principalement sous l'effet de provisions pour dépréciation de créances douteuses (1,14 M€ en 2025), après une absence de dotation sur les exercices 2023 et 2024.

Elle s'accompagne également d'une hausse des subventions exceptionnelles de fonctionnement, qui passent de 0,05 M€ à 0,16 M€, du fait d'une aide apportée à la suite du cyclone à Mayotte (0,05 M€) ainsi que des mesures de soutien aux abonnés au titre d'abandons de créances de factures d'eau (0,08 M€).

Par conséquent, le budget annexe Eau potable présente, en fin d'exercice 2025, une épargne nette de 14,12 M€, en baisse toutefois de -6,9 M€ par rapport à 2024.

Dépenses d'investissement : 21,76 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Dépenses d'équipement	12,25	11,62	17,26	18,8	21,75	15,70%	2,95	99,90%
Immobilisations incorporelles	0,26	0,1	0,1	0,1	0,06	-43,60%	-0,04	0,30%
Immobilisations corporelles et en cours	11,99	11,52	17,15	18,7	21,69	16,00%	3	99,70%
Opération pour compte de tiers	0,96	1,58	2,26	0,25	0,01	-94,80%	-0,24	0,10%
Subventions d'investissement versées	0	0	0	0	0	-	0	0,00%
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	-	0	0,00%
Dépenses d'investissement (hors dette)	13,21	13,2	19,52	19,05	21,76	14,30%	2,72	100,00%

En 2025, les dépenses d'investissement hors dette atteignent 21,76 M€, soit une progression de +14,3 % par rapport à l'exercice précédent (+2,72 M€). Cette hausse s'inscrit dans la poursuite des efforts d'amélioration du patrimoine et de modernisation des infrastructures.

Les dépenses d'équipement enregistrent une croissance de +2,95 M€ pour s'établir à 21,75 M€ en 2025, contre 18,8 M€ en 2024.

Cela s'explique principalement par la hausse des dépenses de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable, qui atteignent 20,61 M€ en 2025 (+1,93 M€). Cette progression traduit la poursuite de l'objectif de performance environnementale et d'amélioration du service public de l'eau porté par Toulouse Métropole. Elle intègre également l'acquisition d'équipements spécifiques d'exploitation dans le cadre de la délégation de service public eau avec le délégataire SETOM pour un montant total de 1,07 M€. Ces investissements se décomposent en 0,5 M€ au titre d'équipements de sûreté et 0,5 M€ pour des installations de chloration destinées à garantir la qualité et la sécurité de la distribution d'eau potable.

À l'inverse, les opérations pour compte de tiers poursuivent leur diminution, passant de 0,25 M€ en 2024 à 0,01 M€ en 2025 (-0,24 M€). Cette évolution fait suite à une baisse déjà significative observée en 2024 et concerne principalement les écritures relatives aux travaux de réhabilitation et de dévoiement de réseaux d'assainissement réalisés dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace Express (TAE). Cette diminution traduit l'achèvement progressif de cette opération structurante.

Au total, l'évolution des dépenses d'investissement reflète la poursuite de l'effort d'investissement de la Métropole en faveur du renouvellement et de la modernisation du réseau d'eau potable.

Financement des dépenses d'investissement : 15,81 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	17,53	18,68	18,57	23,03	15,81	-31,3%	-7,22
Épargne nette	15,21	15,10	12,71	21,00	14,12	-32,8%	-6,89
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	2,19	2,58	3,69	0,18	1,38	687,4%	1,21
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,13	1,00	2,17	1,85	0,31	-	-1,54
Emprunt nouveau	0,00	0,58	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	17,53	19,26	18,57	23,03	15,81	-31,3%	-7,22

En 2025, le niveau d'épargne nette est en baisse. Il représente 89,3% des recettes d'investissement (14,12 M€) et permet de couvrir 65% du financement des dépenses d'investissement hors dette.

Les subventions perçues s'élevaient à 1,38 M€, soit une hausse de +1,21 M€ par rapport à 2024. Elles proviennent essentiellement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (1,0 M€), de la SNCF (0,25 M€). En complément, le niveau de recettes d'investissement perçues au titre de l'opération pour compte de tiers TAE de 0,02 M€ est en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2024.

Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cession)	4,98	6,65	6,00	9,75	6,40	-34,4%	-3,35
Produits des services	3,36	4,10	4,60	4,91	4,67	-5,0%	-0,24
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,34	0,00	0,00	0,27	-	0,27
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,59	2,20	1,40	2,07	1,46	-29,5%	-0,61
Autres recettes de fonctionnement	0,03	0,00	0,00	2,77	0,00	-100,0%	-2,77
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,42	0,86	1,22	4,61	13,71	-	9,10
Achats de biens et services	0,42	0,86	0,95	1,18	1,10	-6,4%	-0,08
Charges de personnel	0,00	0,00	0,09	0,26	0,44	68,8%	0,18
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,17	0,98	11,65	-	10,67
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	2,19	0,52	-	-1,68
Épargne de gestion	4,55	5,79	4,78	5,14	-7,31	-242,2%	-12,45
Charges financières nettes	0,13	0,10	0,08	0,23	0,23	-1,1%	0,00
Épargne brute	4,43	5,69	4,71	4,91	-7,54	-253,8%	-12,45
Taux d'épargne brute	88,94%	85,56%	78,47%	50,30%	-117,87%	-334,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,22	1,42	1,43	0,84	0,85	1,3%	0,01
Épargne nette	3,20	4,27	3,28	4,06	-8,40	-306,6%	-12,46
Taux d'épargne nette	64,37%	64,17%	54,61%	41,66%	-131,21%	-414,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,81	2,22	2,78	4,36	5,45	25,1%	1,09
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	1,06	0,00	0,00	0,85	-	0,85
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	-100,0%	-4,00

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation de réseaux physiques et logiques de télécommunication (haut débit et fibre optique) du territoire métropolitain.

L'exercice 2025 a été marqué par la participation du budget annexe IMT à l'effort d'optimisation avec le reversement au budget principal d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications (11,5 M€). Comme indiqué précédemment, le budget annexe connaît une dynamique de recettes solide, ce qui a généré un excédent qui s'est progressivement accru. Cet excédent a été conservé en vue d'investissements importants, notamment pour la création d'un réseau numérique radio souverain afin de répondre aux besoins croissants de connectivité de nos services publics. L'estimation de ces investissements étant moins élevé que dans les projections initiales, il a été proposé de reverser 11,5 M€ de cet excédent au budget principal. Retraité de ce reversement, l'épargne nette en 2025 s'établirait à 3,1 M€.

Recettes de fonctionnement : 6,4 M€

Les recettes de fonctionnement s'établissent en baisse de 3,35 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la comptabilisation, lors de l'exercice précédent, d'une recette exceptionnelle de 2,77 M€ liée à une reprise de provision pour risque de contentieux, sans équivalent en 2025.

Sur le programme des réseaux logiques, les recettes issues des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées dans le cadre de la délégation de service public du réseau métropolitain d'infrastructures numériques par le concessionnaire SPL ZEFIL diminuent de près de 30 %, soit -0,6 M€ par rapport au réalisé 2024.

Cette évolution résulte de l'application des dispositions contractuelles prévues dans la convention de délégation : la part fixe de la redevance fait l'objet d'une diminution

progressive tous les deux ans, tandis que la part variable, calculée sur un pourcentage du résultat de la SPL, suit également une trajectoire dégressive.

Les recettes liées à la refacturation des travaux de génie civil télécom réalisés par la collectivité à la demande de tiers pour des adductions sur des propriétés privées demeurent globalement stables.

En revanche, les autres recettes provenant des redevances locatives versées par les opérateurs de téléphonie (SFR, Orange, etc.) dans le cadre de la mise à disposition d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques enregistrent une diminution de 5 %, soit -0,24 M€. Cette baisse s'explique principalement par un moindre nombre de nouvelles conventions de location de fourreaux conclues avec les opérateurs entre 2024 et 2025, notamment dans les zones d'aménagement.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 13,7 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,10 M€ entre 2024 et 2025. Cette progression s'explique principalement par le reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 11,5 M€. Retraité de cet élément exceptionnel, le niveau des dépenses afficherait au contraire une diminution de 2,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par le caractère exceptionnel de certaines charges enregistrées en 2024. En premier lieu, l'exercice précédent avait été marqué par une dépense importante liée au contentieux opposant Orange à Toulouse Métropole. La décision de justice rendue dans ce cadre avait conduit à l'annulation de titres pour un montant de 2,2 M€ en 2024, contre seulement 0,5 M€ en 2025. Par ailleurs, l'exercice 2024 avait également supporté une indemnité de résiliation anticipée de 0,97 M€ versée dans le cadre de la fin du précédent contrat de délégation de service public « Réseau d'Infrastructures Numériques Métropolitain (RINM) » conclu avec la SPL RIN ZEFIL. L'absence de charges de même nature en 2025 contribue ainsi à la diminution des dépenses retraitées.

Les charges de personnel, correspondant à la refacturation des agents de Toulouse Métropole et de la Mairie mis à disposition du budget annexe IMT, à l'exception des agents affectés au projet Hi5 dont les charges demeurent stables, enregistrent une hausse de 0,18 M€ entre 2024 et 2025. Cette évolution s'accompagne également d'une augmentation des charges d'administration générale portée par le budget principal de Toulouse Métropole puis refacturées au budget annexe IMT.

À l'inverse, les autres charges liées à l'activité affichent une légère diminution par rapport à 2024. Cette évolution concerne notamment les dépenses relatives aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public, aux servitudes, aux audits de location des réseaux opérateurs et télécom ainsi qu'à la maintenance du réseau de télécommunications de Toulouse Métropole.

Dépenses d'investissement (hors dette) : 5,45 M€

Les dépenses d'investissement enregistrent une progression de 1,09 M€ par rapport à 2024 s'expliquant par la diminution progressive des dépenses liées au projet Hi5, dont la phase opérationnelle arrive à son terme, entraînant une baisse des crédits mobilisés à hauteur de 0,9 M€.

En parallèle, les investissements consacrés à la création de réseaux logiques connaissent une forte augmentation. Cette progression résulte notamment de la poursuite des travaux de raccordement des équipements publics, en particulier des écoles élémentaires et maternelles, pour un montant supplémentaire de 0,7 M€.

Par ailleurs, les dépenses liées aux travaux de génie civil et aux extensions de réseaux augmentent de 1,3 M€, conformément à la programmation pluriannuelle des opérations engagées. Cette dynamique d'investissement s'inscrit dans le contexte du développement soutenu du territoire et de l'accompagnement des nombreux projets d'aménagement portés par Toulouse Métropole. Les opérations de surface, la création de ZAC, les projets REV ainsi que les besoins de raccordement liés au déploiement de la fibre et aux nouvelles technologies nécessitent en effet la création, l'extension ou le dévoiement des infrastructures de génie civil télécom afin d'accompagner les aménageurs et de garantir l'adaptation du réseau aux nouveaux usages numériques.

Financement des dépenses d'investissement : -7,55 M€

Il convient de noter la part de la subvention du fonds Européen encaissée par Toulouse Métropole (chef de file) sur le projet Hi5 soit 0,85 M€.

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,20	5,33	3,28	4,06	-7,55	-285,7%	-11,61
Epargne nette	3,20	4,27	3,28	4,06	-8,40	-306,6%	-12,46
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	1,06	0,00	0,00	0,85	-	0,85
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	-100,0%	-4,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	3,20	5,33	3,28	8,06	-7,55	-193,6%	-15,61

Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en matière de pépinières et hôtels d'entreprises. L'ensemble immobilier « B612 » est venu compléter cette offre en 2018.

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	12,48	10,83	11,36	7,39	11,04	49,5%	3,66
Revenus des immeubles	9,47	8,27	7,81	6,81	6,71	-1,5%	-0,10
Subvention d'équilibre	2,63	2,15	1,21	0,35	0,00	-100,0%	-0,35
Autres recettes de fonctionnement	0,38	0,41	2,34	0,22	4,33	1864,8%	4,11
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	8,99	8,24	8,48	6,84	6,06	-11,4%	-0,78
Charges à caractère général	8,67	7,96	8,18	6,51	5,75	-11,7%	-0,76
Charges de personnel	0,26	0,26	0,28	0,24	0,23	-3,2%	-0,01
Autres charges de gestion courante	0,06	0,00	0,02	0,06	0,06	-1,6%	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	-32,2%	-0,01
Epargne de gestion	3,48	2,58	2,88	0,55	4,99	802,5%	4,44
Charges financières nettes	0,51	0,49	-0,05	0,19	0,14	-25,2%	-0,05
Epargne brute	2,97	2,09	2,93	0,36	4,85	1234,5%	4,48
Taux d'épargne brute	23,81%	19,35%	25,77%	4,92%	43,88%	792,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,64	2,52	30,92	1,12	1,09	-2,6%	-0,03
Epargne nette	0,33	-0,43	-28,00	-0,75	3,76	-598,5%	4,51
Taux d'épargne nette	2,68%	-3,96%	-246,49%	-10,20%	34,03%	-433,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,81	1,21	0,77	0,51	0,45	-11,7%	-0,06
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,69	1,70	24,58	0,00	0,30	-	0,30
Emprunt nouveau	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Recettes de fonctionnement : 11,04 M€

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 3,7 M€ en 2025. Cette hausse est due à une recette exceptionnelle en 2025, les droits et obligations de deux conventions d'occupations temporaires du territoire octroyées sur les Equipements d'Intérêt Général (EIG) Aéroconstellation ont été vendus pour 4,1 M€.

Une fois ces écritures neutralisées, les recettes perçues par le budget annexe sont en baisse de 0,43 M€. La subvention d'équilibre n'a pas été nécessaire du fait de la cession des EIG entraînant une baisse de 0,35M€. Les baisses de loyers à la suite de la fermeture de Canal Biotech 2 (-0,6M€) et de la vente des EIG (-0,4M€) sont compensées par une hausse des recettes du B612 (+0,9M€) de sorte que les revenus des immeubles ne diminuent que de 0,1M€.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 6,06 M€

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2024 (- 0,78 M€ soit -11%).

- Les dépenses de fluides ont augmenté de 125% entre 2024 et 2025, à cause des retards de facturation du prestataire en 2024 à la suite d'une régularisation des affectations de dépenses (compteurs d'électricité et d'eau). Comme attendu, ceux-ci ont engendré une hausse sur l'exercice 2025.
- Les dépenses de locations immobilières baissent de -1,51 M€ liés à la fin du bail de l'hôtel Canal Biotech 2 dont le loyer en 2024 s'est élevé à 1,70 M€ (dont 0,26 M€ de charges locatives).

- Les dépenses de personnel sont en baisse de 3%. Celles-ci ne concernent que le personnel affecté au centre d'innovation B612. Les effectifs sont stables, il s'agit simplement d'une évolution de masse salariale au vu des derniers recrutements.

L'épargne nette dégagée s'élève à 3,76 M€, soit une variation de +4,51 M€ grâce aux recettes exceptionnelles de cession des EIG.

Dépenses d'investissement : 0,45 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	0,76	1,10	0,76	0,50	0,45	-11,1%	-0,06
Immobilisations incorporelles	0,00	0,01	0,04	0,00	0,02	428,3%	0,02
Immobilisations corporelles et en cours	0,75	1,09	0,72	0,50	0,43	-14,5%	-0,07
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,05	0,11	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	0,81	1,21	0,77	0,51	0,45	-11,7%	-0,06

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,45 M€ et concernent principalement des travaux de mise à jour de la gestion technique centralisée, des travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment sur le B612 pour 0,2 M€ ainsi que des interventions sur les pépinières et hôtels d'entreprises (0,24 M€), dont 0,13 M€ pour le Centre Pierre Potier et 0,08 M€ pour l'Hôtel du Ramier.

Financement des dépenses d'investissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	1,02	1,27	-3,42	-0,75	4,06	-638,8%	4,82
Epargne nette	0,33	-0,43	-28,00	-0,75	3,76	-598,5%	4,51
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,69	1,70	24,58	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	-	0,30
Emprunt nouveau	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	1,13	1,27	-3,42	-0,75	4,06	-638,8%	4,82

Grâce à une épargne nette positive et au remboursement de la caution de 0,30 M€ lié à Canal Biotech 2, l'investissement a pu être financé sans recours à une subvention d'équipement du budget principal.

Budget annexe Lasbordes

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	0,23	0,32	0,36	0,29	0,24	-17,6%	-0,05
Produits des services	0,17	0,26	0,22	0,24	0,19	-20,2%	-0,05
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,13	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	-	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,26	0,27	0,34	0,35	0,36	1,2%	0,00
Achats de biens et services	0,15	0,16	0,22	0,24	0,22	-5,5%	-0,01
Charges de personnel	0,10	0,10	0,12	0,11	0,12	13,4%	0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	24,9%	0,00
Epargne de gestion	-0,03	0,04	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-0,03	0,04	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06
Taux d'épargne brute	-11,31%	14,05%	5,49%	-20,20%	-47,64%	-135,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-0,03	0,04	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06
Taux d'épargne nette	-11,31%	14,05%	5,49%	-20,20%	-47,64%	-135,8%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,19	0,04	0,02	0,01	-58,4%	-0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,16	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, espace dédié à l'aviation de loisirs et à la formation permanente grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres issues de l'exploitation du service.

Au terme de l'exercice 2025 et après reprise du résultat antérieur, la section d'exploitation fait apparaître un déficit cumulé de 0,42 M€.

Recettes d'exploitation : 0,24 M€

En 2025, les recettes d'exploitation sont en diminution de 0,05 M€. Elles sont constituées

- Pour 0,12 M€ de redevances d'occupation du domaine public pour la location des hangars,
- Pour 0,06 M€ de redevances aéronautiques versées par les usagers,
- Pour 0,05 M€ d'une dotation de décentralisation annuelle versée par l'État, inchangée depuis le transfert,
- Pour 0,01 M€ de remboursement de la taxe foncière par les locataires. La diminution de ces recettes est principalement due à une baisse de la refacturation de la taxe foncière aux locataires (-0,11M€ soit -93%), cela fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2026.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,36 M€

Les dépenses d'exploitation sont en légère augmentation (+0,01 M€). Elles sont principalement constituées de la refacturation du personnel mis à disposition pour 0,13 M€, des taxes foncières pour 0,12 M€ ainsi que des charges courantes de fonctionnement du site pour 0,09 M€ (entretiens et réparations, sécurité du site, assurances, location de la maison d'accueil).

Dépenses d'investissement : 0,02 M€

L'exercice 2025 a porté des frais d'études avant travaux pour l'installation d'une clôture de protection, afin de sécuriser la piste contre les intrusions de la faune environnante.

Financement des dépenses d'investissement : -0,12 M€

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur l'exercice et le budget principal n'a pas versé de subvention. L'autofinancement dégagé, en section d'exploitation, sur cet exercice, est négatif.

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Ressources propres	-0,03	0,21	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06	100,0%
Epargne nette	-0,03	0,04	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06	100,0%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,16	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	-0,03	0,21	0,02	-0,06	-0,12	-94,3%	-0,06	100,0%

Budget annexe Oncopole

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cession)	0,04	0,63	2,04	3,14	1,51	-52,0%	-1,63
Produits des services	0,00	0,01	0,90	0,00	1,14	-	1,14
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,04	0,62	1,14	0,00	0,37	-	0,37
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3,14	0,00	-100,0%	-3,14
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,10	0,73	1,81	1,07	1,02	-4,6%	-0,05
Achats de biens et services	0,05	0,73	0,01	1,07	0,12	-89,2%	-0,95
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,04	0,00	1,80	0,00	0,90	-	0,90
Épargne de gestion	-0,05	-0,10	0,23	2,07	0,49	-76,5%	-1,58
Charges financières nettes	0,13	0,08	0,05	0,06	0,06	-3,2%	0,00
Épargne brute	-0,19	-0,18	0,19	2,01	0,43	-78,7%	-1,58
Taux d'épargne brute	-423,74%	-29,09%	9,08%	64,03%	28,45%	-55,6%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,38	1,45	1,00	1,06	1,12	6,1%	0,06
Épargne nette	-0,57	-1,63	-0,81	0,95	-0,69	-172,5%	-1,65
Taux d'épargne nette	-1290,19%	-260,91%	-39,76%	30,39%	-45,90%	-251,0%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,84	0,84	0,84	0,84	0,00	-100,0%	-0,84

Ce budget porte une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, tout en engageant un renouvellement urbain de la porte Sud de Toulouse.

Les écritures de stocks étant des opérations d'ordre, elles ne sont pas retranscrites dans le présent rapport.

Recettes de fonctionnement : 1,5 M€

En 2025, les recettes de fonctionnement ont diminué de 1,63 M€. En 2024, une reprise de provision pour 3,14 M€ a été émise. Elle concernait l'ajustement de la provision pour risques (dite « perte à terminaison ») que le budget annexe de l'Oncopole doit comptabiliser. Sur le plan comptable, cette provision, constituée initialement, est ajustée au fur et à mesure de la prise en compte des résultats et de l'avancement des cessions.

Au cours de l'exercice 2025, en l'absence de cessions, il n'y a pas eu de reprise de provisions. On constate néanmoins 1,51 M€ de recettes. Elles sont liées, d'une part, à la cession de 33 ares et 20 centiares route d'Espagne à la société Advanced Accelerator Applications Molecular Imaging France (0,14 M€) et de 1 hectare 19 ares et 5 centiares à la société Le Hub (1 M€). Elles concernent, d'autre part, des participations versées par la société de M Benhamou (0,08 M€) et la SCI IMA (0,29 M€). Ces constructeurs, propriétaires à l'intérieur du périmètre de la ZAC, réaliseront leur programme en s'acquittant d'une participation de 80 € HT par m² de surface de plancher, participation au coût d'équipement de la ZAC.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 1,02 M€

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0,05 M€.

Cette baisse est liée à l'absence d'achat de terrain sur l'exercice 2025. En effet, alors que l'exercice 2024 a constaté une acquisition foncière auprès de la société Evotec SAS pour 1,07 M€, 2025 n'en a pas enregistré.

L'exercice 2025 fut néanmoins marqué par des dépenses d'études et d'entretien d'espaces verts (0,01 M€) ainsi que par le règlement à Oppidéa du rattrapage de la rémunération de 2023-2024 dont le retard s'explique par des erreurs de calculs sur la facture présentée et pour la période 2024-2025 payée à l'échéance soit 0,09 M€ auxquels s'ajoute le dernier trimestre 2025 (0,01 M€). Désormais, la rémunération d'Oppidéa sera alignée sur l'année civile et donc sur un exercice complet.

Outre ce versement, la provision pour risques (dite « perte à terminaison ») est valorisée à la somme de 16,8 M€ avec une constitution de provision (0.9 M€).

Par conséquent, l'épargne brute diminue en passant de 2,01 M€ en 2024 à 0,43 M€ en 2025.

L'épargne nette, négative cette année, passe de +0,95 M€ à -0,69 M€ sous l'effet temporaire de recettes de fonctionnement amoindries faute d'ajustement de la perte à terminaison en 2025.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,06 M€ (en hausse de 0,06 M€).

Budget annexe Crématorium

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	1,69	1,68	1,76	1,96	2,03	3,3%	0,06
Ventes produits fabriqués, prestations	1,56	1,64	1,76	1,88	1,98	5,6%	0,10
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,13	0,05	0,01	0,08	0,04	-47,7%	-0,04
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,90	1,21	1,33	1,35	1,58	16,9%	0,23
Charges à caractère général	0,18	0,41	0,44	0,55	0,69	26,3%	0,14
Charges de personnel	0,71	0,80	0,88	0,80	0,87	8,7%	0,07
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	56,7%	0,00
Épargne de gestion	0,79	0,47	0,44	0,61	0,45	-26,6%	-0,16
Charges financières nettes	0,00	0,06	0,04	0,04	0,04	-10,5%	0,00
Épargne brute	0,79	0,41	0,39	0,57	0,41	-27,8%	-0,16
Taux d'épargne brute	46,52%	24,53%	22,33%	29,21%	20,43%	-30,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,13	0,20	0,20	0,20	0,0%	0,00
Épargne nette	0,79	0,29	0,19	0,37	0,21	-42,6%	-0,16
Taux d'épargne nette	46,52%	17,11%	11,00%	19,02%	10,57%	-44,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,81	1,98	0,09	0,02	0,28	1602,2%	0,27
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Depuis février 2022, la Métropole dispose d'un second crématorium situé dans le quartier de Malepère, venant compléter l'équipement historique de Toulouse-Cornebarrieu. Cet équipement moderne a permis d'améliorer les conditions d'accueil des familles et de répondre à la progression structurelle du recours à la crémation.

Le budget annexe retrace l'ensemble des opérations financières liées à l'exploitation de ces deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole. Dans un contexte où la crémation est devenue majoritaire, la gestion du service suppose de concilier qualité du service rendu, exigences techniques et environnementales, ainsi que soutenabilité financière.

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 2,03 M€, en progression de 3,3 % par rapport à 2024, confirmant la bonne tenue de l'activité. Dans le même temps, les dépenses réelles d'exploitation atteignent 1,58 M€, en hausse plus marquée, traduisant l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Il en résulte une épargne de gestion de 0,45 M€, en recul, sous l'effet d'une progression des charges plus rapide que celle des produits. L'épargne brute s'établit à 0,41 M€ et l'épargne nette à 0,21 M€.

En investissement, la montée en puissance du second équipement génère de nouveaux besoins, traduisant à la fois l'achèvement progressif du programme initial et l'adaptation aux conditions réelles d'exploitation (sécurisation, reconfigurations techniques, aménagements complémentaires).

Recettes d'exploitation : 2,03 M€

Au cours de l'exercice 2025, les recettes d'exploitation enregistrent une hausse de +0,06 M€. Cette progression provient principalement de la rubrique « produits fabriqués et prestations », en augmentation de +5,6 %, soit +0,10 M€. Cette évolution favorable s'explique par la croissance du nombre de crémations, dont le volume est passé de 2 669 en 2024 à 2 750 en 2025. Cette dynamique confirme la tendance structurelle de recours à

la crémation.

En revanche, les autres recettes affichent une diminution marquée de -47,7 %, pour un montant de 0,04 M€ en 2025. Cette baisse résulte essentiellement de la situation exceptionnelle observée en 2024 concernant le recyclage des métaux issus de la crémation. En effet, l'exercice 2024 avait enregistré un niveau atypiquement élevé de produits exceptionnels provenant de la régularisation des titres non émis en 2023. La normalisation des opérations en 2025 explique ainsi le repli mécanique des recettes sur ce poste.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,58 M€

Les dépenses réelles d'exploitation atteignent 1,58 M€ en 2025, soit une progression de +16,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de montée en charge de l'activité et s'explique par plusieurs facteurs d'ordre opérationnel.

Les charges énergétiques poursuivent leur augmentation (+0,06 M€), principalement sous l'effet de la hausse du tarif du gaz. Dans un environnement concurrentiel, cette évolution n'a pu être que partiellement répercutée sur les prix des prestations, ce qui exerce une pression sur l'équilibre de la section exploitation. Toutefois, la récente conclusion d'un marché à prix fixe devrait permettre une stabilisation, voire une légère baisse de ce poste à court terme.

La progression des autres charges résulte principalement d'une augmentation des dépenses d'entretien et de maintenance. Celle-ci est liée à un effet de rattrapage de prestations engagées en 2024 ainsi qu'à la réalisation d'opérations techniques significatives, notamment le rebriquetage complet d'un équipement. Ces interventions, directement corrélées au niveau d'activité, s'inscrivent dans un cycle pluriannuel estimé entre quatre et cinq ans, ce qui implique une certaine récurrence de ces charges à l'avenir. Par ailleurs, la taxe foncière du site Sud enregistre également une hausse de 0,01 M€.

Enfin, les charges de personnel progressent de 0,07 M€, traduisant le renforcement de l'encadrement et la structuration du service, notamment à travers le recrutement d'un responsable de pôle et d'un responsable qualité, dont les missions sont mutualisées entre le crématorium et les pompes funèbres.

Au total, l'évolution des dépenses d'exploitation reflète à la fois des facteurs conjoncturels (rattrapage, contexte énergétique) et des éléments plus structurels liés à l'adaptation du service à son niveau d'activité et à ses exigences de fonctionnement.

Dépenses d'investissement : 0,28 M€

Outre le remboursement de l'encours de dette (0,04 M€), ces dépenses concernent principalement la poursuite des aménagements liés au second crématorium (végétalisation, travaux de serrurerie), ainsi que des interventions rendues nécessaires par les conditions d'exploitation du site.

L'exploitation du Pôle Sud fait en effet émerger de nouveaux besoins, notamment en matière de sécurisation (clôture), d'adaptation des installations techniques (reconfiguration du système électrique) et de renforcement de la sécurité informatique. Ces éléments traduisent une montée en régime progressive de l'équipement et une meilleure appréhension de ses contraintes opérationnelles.

Financement des dépenses d'investissement : 0,21 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,79	0,32	0,19	0,37	0,21	-42,6%	-0,16
Épargne nette	0,79	0,29	0,19	0,37	0,21	-42,6%	-0,16
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	3,79	1,32	0,19	0,37	0,21	-42,6%	-0,16

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	3,43	2,84	3,02	2,87	3,08	7,3%	0,21
Ventes de produits et prestations	3,22	2,70	2,88	2,69	2,90	7,5%	0,20
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,21	0,15	0,14	0,18	0,19	3,9%	0,01
réelles d'exploitation (hors frais financiers)	3,08	2,64	2,69	2,75	3,00	9,3%	0,25
Charges à caractère générale	0,80	0,63	0,85	0,83	0,79	-5,1%	-0,04
Charges de personnel	2,25	1,97	1,83	1,87	2,08	11,0%	0,21
Autres charges de gestion courante	0,03	0,02	0,00	0,01	0,04	650,7%	0,04
Autres charges	0,00	0,02	0,00	0,04	0,09	143,1%	0,05
Epargne de gestion	0,35	0,21	0,33	0,13	0,08	-35,4%	-0,04
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,02	25,3%	0,00
Epargne brute	0,35	0,21	0,33	0,14	0,10	-28,9%	-0,04
Taux d'épargne brute	10,15%	7,28%	11,07%	4,95%	3,28%	-33,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,35	0,21	0,33	0,14	0,10	-28,9%	-0,04
Taux d'épargne nette	10,15%	7,28%	11,07%	4,95%	3,28%	-33,8%	0,00
réelles d'investissement (hors dette)	0,26	0,06	0,10	0,14	0,15	7,8%	0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes et interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

Recettes d'exploitation : 3,08 M€

L'exercice 2025 se caractérise par une progression mesurée mais solide des recettes d'exploitation, qui atteignent 3,08 M€, soit +7,3 % (+0,21 M€).

Cette dynamique repose d'abord sur l'activité commerciale, qui confirme son redressement. Les ventes de marchandises progressent de +0,04 M€, traduisant une demande plus soutenue. Cette évolution est renforcée par la hausse des prestations de service (+0,13 M€), qui s'affirment comme le principal moteur des produits d'exploitation.

L'analyse conjointe des volumes et des prix permet d'en préciser la lecture. Le nombre d'obsèques organisées augmente sensiblement, passant de 978 en 2024 à 1 056 en 2025, tandis que le panier moyen s'inscrit en léger retrait (2 791 € contre 2 840).

En parallèle, la refacturation du personnel mis à disposition du budget annexe Crématorium contribue à ce poste à hauteur de +0,03 M€.

Enfin, la reprise de provisions pour créances irrécouvrables (+0,01 M€), bien que marginale, vient améliorer le niveau des recettes et s'inscrit dans une logique de gestion prudente du risque de non-recouvrement.

Au total, ces évolutions confirment une dynamique d'activité favorable, permettant de soutenir la progression des recettes dans un environnement concurrentiel.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3 M€.

En 2025, les dépenses réelles d'exploitation progressent de 9,3 % (+0,25 M€), sous l'effet conjugué du renforcement des moyens du service et d'un contexte toujours marqué par des exigences élevées de qualité et de concurrence.

Dans ce cadre, l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) apparaît globalement contenue et résulte d'un équilibre entre rationalisation et adaptation stratégique.

D'une part, des efforts de gestion ont permis de contenir certaines dépenses. La baisse des achats de marchandises (-0,03 M€), directement liée au niveau d'activité, ainsi que la diminution des dépenses de location de matériel (-0,01 M€), consécutive à l'acquisition d'une mini-pelle désormais immobilisée, traduisent une volonté claire de mieux maîtriser les coûts et de privilégier des investissements structurants.

D'autre part, plusieurs postes traduisent l'adaptation du service à son environnement. La progression des charges d'énergie (+0,01 M€, soit +26 %) confirme la sensibilité persistante de ce poste. Surtout, l'augmentation des dépenses liées à la visibilité du service (+0,01 M€) illustre un enjeu central : dans un secteur concurrentiel, la capacité du service public à être identifié et choisi par les familles constitue une condition essentielle de son équilibre économique. Dans cette même logique, certaines dépenses, telles que la cotisation à l'Union du Pôle Funéraire Public ou encore le renouvellement des équipements professionnels, participent du maintien du niveau de qualité et de professionnalisation attendu. Ainsi, derrière une évolution globalement stable, le chapitre 011 reflète un positionnement assumé : contenir les charges pilotables tout en donnant au service les moyens de rester compétitif et visible.

Cette dynamique s'articule avec une progression plus marquée des charges de personnel (+0,23 M€). La baisse des remboursements au budget principal des dépenses de personnel de la Direction des Flottes Mécanisées (-0,04 M€) vient atténuer cette évolution sans en modifier la tendance structurelle.

Par ailleurs, l'exercice est également impacté par des éléments ponctuels. Les dépenses liées à un contentieux de personnel et les admissions en non-valeur (chapitre 65) viennent ainsi majorer les charges de l'exercice, tandis que le renforcement des dotations aux provisions (chapitre 68, +0,05 M€) traduit une volonté de sécurisation et de sincérité des comptes.

L'épargne brute, impactée par un accroissement plus rapide des dépenses (+9,3 %) que des recettes (7,3%), **s'établit donc à 0,10 M€.**

Dépenses d'investissement : 0,15 M€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,15 M€ en 2025. Elles traduisent une volonté de modernisation et d'amélioration des conditions d'intervention du service, à travers l'acquisition d'une mini-pelle plus performante et d'un fourgon.

Des travaux ponctuels ont également été engagés sur le site Lemire afin d'en améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement.

Financement des dépenses d'investissement : 0,10 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,35	0,21	0,34	0,14	0,10	-28,9%	-0,04
Epargne nette	0,35	0,21	0,33	0,14	0,10	-28,9%	-0,04
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,35	0,21	0,34	0,14	0,10	-28,9%	-0,04

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cession)	102,71	109,94	112,42	121,68	121,79	0,1%	0,12
Produits des services	3,64	4,54	2,34	3,24	4,23	30,8%	1,00
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	93,75	97,85	105,26	110,26	113,68	3,1%	3,42
Dotations et participations	4,64	5,31	4,48	7,60	2,99	-60,7%	-4,61
Autres recettes de fonctionnement	0,68	2,24	0,33	0,58	0,89	54,5%	0,32
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	99,23	101,22	114,37	126,64	118,11	-6,7%	-8,53
Achats de biens et services	20,67	22,45	27,29	27,23	29,40	8,0%	2,17
Charges de personnel	37,40	36,33	37,67	35,44	34,91	-1,5%	-0,53
Autres charges de gestion courante	41,14	42,43	49,42	63,96	53,76	-16,0%	-10,21
Autres charges de fonctionnement	0,02	0,01	0,00	0,00	0,04	916,4%	0,04
Epargne de gestion	3,48	8,72	-1,96	-4,96	3,68	-174,3%	8,64
Charges financières nettes	0,16	0,14	0,12	0,10	0,08	-19,2%	-0,02
Epargne brute	3,32	8,58	-2,08	-5,06	3,60	-171,2%	8,66
Taux d'épargne brute	3,23%	7,80%	-1,85%	-4,16%	2,96%	-171,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	0,70	0,70	0,68	0,68	-0,3%	0,00
Epargne nette	2,63	7,88	-2,78	-5,74	2,92	-150,9%	8,66
Taux d'épargne nette	2,57%	7,17%	-2,47%	-4,72%	2,40%	-150,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	6,86	7,44	7,53	8,23	13,31	61,8%	5,08
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,92	1,12	1,01	1,52	1,74	15,1%	0,23
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Toulouse Métropole assure le service de collecte, de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle reverse au Syndicat mixte Decoset une redevance pour le traitement de ces déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse ont été transférés depuis le 1^{er} janvier 2021. La gestion du centre de tri de Toulouse est transférée depuis 1^{er} janvier 2024 au syndicat mixte DECOSSET. Toutefois, Toulouse métropole reste en charge de la gestion du site.

Les services proposés au cours de l'exercice 2025 ont évolué avec :

- La mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des encombrants,
- La mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des déchets végétaux (déchets verts / résidus de jardins),
- Et la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires.

Recettes de fonctionnement : 121,79 M€

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe demeurent globalement stables en 2025, à 121,79 M€, la progression des produits des services et de la fiscalité affectée étant neutralisée par la baisse des dotations et participations.

Au sein de ces recettes, les produits des services enregistrent la plus forte progression : +1 M€, soit +30 % par rapport à 2024. Cette évolution repose principalement sur la mise en place, au 1^{er} janvier 2025, d'un service de collecte des déchets végétaux fondé sur un dispositif d'abonnement, générant +0,71 M€ de recettes nouvelles. Elle marque la fin d'un modèle de gratuité généralisée et s'inscrit dans une logique d'harmonisation des pratiques à l'échelle métropolitaine, tout en renforçant la responsabilisation des usagers. Ce dispositif

s'accompagne du maintien de solutions alternatives sans tarification (broyage, compostage, collectes saisonnières), contribuant à la réduction des déchets à la source.

Par ailleurs, cette progression est complétée par des régularisations de tonnages au titre de l'exercice 2024, à hauteur de +0,28 M€. Les ajustements transmis par DECOSSET, relatifs notamment aux filières d'incinération de Blagnac et de tri sur le secteur Cugnaux-Villeneuve, traduisent des écarts entre volumes estimés et volumes effectivement traités au second semestre. Ces régularisations, non récurrentes et favorables à la collectivité, améliorent ponctuellement le résultat 2025.

Cette dynamique demeure toutefois secondaire au regard du poids structurant de la fiscalité affectée dans le financement du service. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue la part principale des recettes de fonctionnement. Son produit a une évolution globalement favorable.

Le produit de TEOM enregistre une progression, passant de 109,92 M€ en 2024 à 113,42 M€ en 2025, soit une hausse de +3,50 M€. Cette évolution intervient dans un contexte de stabilité des taux d'imposition : elle résulte exclusivement de la dynamique des bases fiscales, traduisant à la fois l'évolution des bases physiques sur le territoire et la revalorisation forfaitaire nationale. Ainsi, si la TEOM contribue positivement à l'évolution des recettes, sa dynamique exogène ne permet pas, à elle seule, de compenser la dégradation des autres composantes des recettes de fonctionnement, en particulier la baisse des dotations et participations.

Ces dernières diminuent de plus de 4,61 M€, principalement sous l'effet de l'évolution nationale du cadre applicable aux filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques. Dans le prolongement de la délibération du 6 juin 2024 relative au contrat conclu avec CITEO, Toulouse Métropole applique désormais les nouvelles modalités de soutien prévues par le cahier des charges 2024 de la filière REP. Ce nouveau cadre contractuel modifie les modalités de calcul des soutiens versés aux collectivités, avec un recentrage plus marqué sur les tonnages effectivement recyclés et la standardisation de plusieurs mécanismes de soutien à l'échelle nationale. Cette évolution, imposée à l'ensemble des collectivités, entraîne ainsi une diminution mécanique des recettes perçues au titre de CITEO en 2025. Elle est sans lien avec le niveau de performance du service et résulte uniquement de l'application d'un cadre réglementaire harmonisé à l'échelle nationale.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 118,11 M€

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 118,11 M€ en 2025, en baisse de 6,3 % par rapport à 2024. Cette évolution globale recouvre toutefois des dynamiques contrastées, entre montée en charge de nouveaux services, effets de périmètre et ajustements de financement.

En premier lieu, les achats de biens et services progressent de +2,17 M€ pour atteindre 29,40 M€. Cette hausse s'explique principalement par la transformation du service public des déchets et la montée en puissance de nouveaux dispositifs opérationnels. Elle est

notamment liée au déploiement de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, à la mise en place de la régie encombrants et au lancement de la collecte des déchets alimentaires, qui ont nécessité des moyens complémentaires et un effort important de communication et d'accompagnement des usagers. Cette dynamique est partiellement compensée par la disparition de certaines dépenses exceptionnelles de 2024 et par la baisse de flux internes liée à la réorganisation des services (notamment les dépenses d'entretien des véhicules et carburant pour 0,97 M€).

Les charges de personnel s'élèvent à 34,91 M€, en quasi-stabilité par rapport à 2024 (-0,53 M€). L'année 2025 est marquée par la création de la régie encombrants au sein de la Direction de la politique de prévention des déchets, s'accompagnant du transfert d'agents précédemment rattachés sur le budget principal. Ce mouvement se traduit par une prise en charge directe de la rémunération des équipes par le budget annexe à compter d'avril 2025. En parallèle, ce rattachement entraîne mécaniquement une baisse des refacturations entre le budget principal et le budget annexe (-2,17 M€), liée à la recentralisation des activités de collecte des encombrants. Ainsi, l'évolution des charges de personnel reflète avant tout un changement d'organisation et de périmètre d'intervention, sans variation significative des effectifs ni de la masse salariale à champ constant.

Les autres charges de gestion courante (53,76 M€) sont principalement constituées de la contribution versée à DECOSSET. Celle-ci diminue en 2025 après une forte hausse en 2024, année marquée par des évolutions structurelles du syndicat (transfert de la compétence tri, mutualisation des coûts entre les EPCI et évolution du mode de tarification). La baisse constatée en 2025 s'explique par un effet de lissage lié à la montée en charge progressive du nouveau schéma de financement. À plus long terme, ce cadre stabilise la trajectoire de contribution autour d'un niveau estimé à 68 M€ à l'horizon 2027-2035 pour la Métropole.

Enfin, les autres charges de fonctionnement, d'un montant limité à 0,04 M€, résultent d'annulations de titres sur exercices antérieurs (annulation de titres pour +16,3 k€) ainsi que d'une hausse des dotations liées aux dépréciations d'actifs circulants, traduisant des ajustements techniques de fin d'exercice.

Au total, l'exercice 2025 permet le retour à une épargne brute positive de 2,92 M€, après deux exercices déficitaires. Cette amélioration demeure néanmoins essentiellement conjoncturelle, résultant d'effets de périmètre, de lissage et de cycles de financement, sans remise en cause des tensions structurelles qui pèsent sur l'équilibre du budget annexe.

Dépenses d'investissement : 13,31 M€

Les dépenses d'investissement hors dette du budget annexe progressent fortement en 2025, pour s'établir à +5,08 M€, soit +61,8 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par le cycle d'équipement lié à la transformation des services et au renouvellement du parc de collecte.

Elle est portée en premier lieu par un effort d'investissement sur le matériel roulant (+4,71 M€), avec l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères, dont une à hydrogène s'inscrivant dans la stratégie de réponse aux tensions énergétiques. Par ailleurs, les investissements liés aux équipements techniques augmentent également (+2,69 M€), en lien avec la mise en œuvre des nouveaux services de collecte des déchets végétaux et alimentaires, notamment à travers l'achat de bacs et contenants dédiés.

À l'inverse, plusieurs postes d'investissement sont en recul en 2025, dans un contexte de fin de cycle des opérations de réaménagement menées les années précédentes. Cette évolution concerne notamment les frais d'études (-0,20 M€) ainsi que les travaux sur les dépôts et bâtiments (-0,97 M€), dont celui de l'Union. De même, certaines dépenses liées aux acquisitions de véhicules et aux travaux de maintenance de la flotte mécanisée baissent après les livraisons et interventions réalisées en 2024 (-1,18 M€ : fourgons, réparations de véhicules, mise aux normes de benne GNV).

Ainsi, la hausse globale des investissements en 2025 reflète avant tout un cycle d'équipement lié à la transformation opérationnelle du service public des déchets, combinant renouvellement du parc, adaptation des infrastructures et déploiement de nouveaux services.

Financement des dépenses d'investissement : 4,67 M€

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,56	9,01	-1,77	-4,22	4,67	-210,5%	8,89
Épargne nette	2,63	7,88	-2,78	-5,74	2,92	-150,9%	8,66
FCTVA	0,55	0,98	0,90	1,10	1,09	-0,8%	-0,01
Subventions d'investissement reçues	0,38	0,13	0,11	0,42	0,08	-80,7%	-0,34
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,02	0,00	0,00	0,57	-	0,57
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	3,56	9,01	-1,77	-4,22	4,67	-210,5%	8,89

Les dépenses d'investissement sont financées par des ressources propres à hauteur de 4,67 M€. Celles-ci reposent en premier lieu sur l'épargne nette dégagée en section de fonctionnement (2,92 M€), qui constitue le principal levier de financement des investissements. Elles intègrent également le produit du FCTVA (1,09 M€), ainsi que des subventions de l'ADEME (0,08 M€), mobilisées pour accompagner le déploiement des politiques de prévention et de valorisation des déchets, notamment en matière de compostage et d'expérimentation de la collecte des biodéchets.

Enfin, une part marginale des ressources provient d'ajustements techniques liés à des corrections d'imputation comptable sur des exercices antérieurs.

Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	6,02	6,71	6,95	7,17	3,2%	0,22
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	5,90	6,58	6,84	6,97	1,8%	0,13
Dotations et participations	0,13	0,14	0,11	0,19	72,1%	0,08
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,01	3313,5%	0,01
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	3,29	2,61	4,56	3,06	-	-1,50
Achats de biens et services	1,27	1,45	1,60	1,73	8,5%	0,14
Charges de personnel	0,60	0,69	0,91	0,82	-9,8%	-0,09
Autres charges de gestion courante	0,08	0,38	1,45	0,15	-89,7%	-1,30
Autres charges de fonctionnement	1,34	0,09	0,59	0,35	-	-0,24
Epargne de gestion	2,74	4,10	2,40	4,11	71,6%	1,72
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	2,74	4,10	2,40	4,11	71,6%	1,72
Taux d'épargne brute	0,00%	61,11%	34,45%	57,30%	66,4%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	2,74	4,10	2,40	4,11	71,6%	1,72
Taux d'épargne nette	0,00%	61,11%	34,45%	57,30%	66,4%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,13	1,92	3,00	2,52	-16,1%	-0,48
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,08	0,26	0,59	0,92	54,6%	0,32
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget annexe retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui est définie par l'article L.211-7 du code de l'environnement comme :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type « aménagement de bassins versants » et « défense contre les inondations ». Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

En 2022, Toulouse Métropole a créé le budget annexe GEMAPI, afin de retracer l'ensemble des mouvements financiers de la compétence et, pour financer l'exercice de cette dernière, a instauré la "taxe GEMAPI".

Recettes de fonctionnement : 7,17 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent, en 2025, à 7,17 M€, en augmentation de +3,2% par rapport à 2024. Ces recettes se composent quasi-exclusivement du produit de la taxe GEMAPI, qui s'établit en 2025 à 6,97 M€, soit 97,1% des produits réels de fonctionnement enregistrés sur le budget annexe.

Pour rappel, la taxe GEMAPI a été créée et instaurée pour financer les actions afférentes à la compétence GEMAPI, et dimensionnée pour équilibrer le budget annexe. Son montant, appelé à évoluer en réponse à la montée en charge des investissements sur le budget annexe au cours des années à venir, affiche une augmentation de +0,13 M€ et un ralentissement de sa croissance à +1,8% entre 2024 et 2025, contre +3,9% entre 2023 et 2024.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 3,06 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget GEMAPI baissent entre 2024 et 2025 à hauteur de -1,50 M€, évolution liée presque exclusivement à la contribution versée au Syndicat du Bassin Hers-Girou (SBHG). En effet, l'exercice 2024 avait été marqué par une hausse exceptionnelle de cette participation, à hauteur de 1,33 M€, correspondant à la régularisation des contributions dues au titre des exercices 2018 à 2022. L'exercice 2025 traduit un retour à la normale, la contribution au SBHG s'établissant à 0,12 M€.

S'agissant des autres postes de dépenses, les évolutions demeurent contenues. Les charges à caractère général progressent légèrement de 0,14 M€, soit +8 %. Les atténuations de produits, correspondant aux dégrèvements de taxe GEMAPI, enregistrent quant à elles une hausse de 0,04 M€ (+12 %). À l'inverse, les charges de personnel diminuent de 0,09 M€, soit -9 %. Enfin, la dotation aux provisions s'annule sur l'exercice 2025 (-0,28 M€, soit -100 %), le risque de contentieux avec le Syndicat du Bassin Hers-Girou étant désormais éteint.

L'épargne nette du budget annexe GEMAPI s'établit, en fin d'exercice, à 4,11 M€, enregistrant ainsi une hausse de +1,72 M€ entre 2024 et 2025. Elle revient ainsi au niveau de l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement : 2,52 M€

Les dépenses d'investissement hors dette du budget annexe GEMAPI, s'établissent en 2025 à 2,52 M€, soit une baisse de -16%.

Les dépenses de travaux constituent le premier poste, à hauteur de 1,55 M€. Elles se répartissent entre les opérations de maintenance et de réhabilitation des digues, pour 0,99 M€, parmi lesquelles les travaux menés entre la Garonne et le boulevard Richard Wagner, et les interventions d'entretien et de restauration des cours d'eau, pour 0,57 M€, portant notamment sur le Riou, l'Hers et le Touch.

Les frais d'études représentent le deuxième poste significatif, à hauteur de 0,80 M€. Ils se décomposent en trois axes : les études conduites dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), pour 0,39 M€, les études relatives aux systèmes d'endiguement, pour 0,25 M€ et les diagnostics écologiques et hydrométriques des cours d'eau, pour 0,17 M€, comprenant notamment des études quatre saisons portant sur la faune et la flore ainsi que l'identification des zones humides.

Enfin, des subventions d'investissement ont été versées à hauteur de 0,16 M€ à des partenaires engagés dans la mise en œuvre du PAPI, à savoir le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch, la Communauté d'Agglomération du Muretain et le Sicoval.

Financement des dépenses d'investissement : 5,03 M€

En 2025, les dépenses d'investissement hors dette du budget annexe GEMAPI ont été financées à titre principal par l'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement, laquelle, après remboursement de l'annuité de dette, s'établit à 4,11 M€, en progression de 72 % par rapport à 2024, couvrant ainsi 82 % des besoins d'investissement.

Le solde a été financé, d'une part, par les subventions d'investissement perçues à hauteur de 0,65 M€, comprenant une dotation de 0,26 M€ de l'Agence de l'eau Adour-Garonne au titre de la renaturation du Riou et une subvention de 0,35 M€ rattachée au Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), et, d'autre part, par le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 0,27 M€.

Enfin, il est à noter que la taxe GEMAPI a été dimensionnée pour financer les investissements des premiers exercices du budget annexe sans avoir à recourir à l'emprunt. Ainsi, le niveau significatif d'épargne nette a permis, depuis 2022, l'abondement du fonds de roulement.

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	2,81	4,36	2,99	5,03	68,3%	2,04
Epargne nette	2,74	4,10	2,40	4,11	71,6%	1,72
FCTVA	0,00	0,02	0,06	0,27	329,6%	0,21
Subventions d'investissement reçues	0,08	0,23	0,53	0,65	22,5%	0,12
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	2,81	4,36	2,99	5,03	68,3%	2,04

Budget annexe ZAC Francazal

Le site de Francazal, d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il a pour objectif de devenir un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part, aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes terrestres et aériens), d'autres part, aux énergies décarbonées (filiale électrique et hydrogène notamment). Les aménagements étant réalisés en régie directe, un budget annexe a été ouvert en 2022.

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cession)	0,00	0,00	0,42	1,20	185,7%	0,78
Produits des services	0,00	0,00	0,00	1,20	-	1,20
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,42	0,00	-100,0%	-0,42
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,94	1,08	0,54	0,26	-51,3%	-0,28
Achats de biens et services	0,94	1,08	0,54	0,25	-53,4%	-0,29
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	-886,4%	1,06
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	-886,4%	1,06
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	-886,4%	1,06
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Recettes de fonctionnement : 1,2 M€

Une première cession de terrains a eu lieu en 2025, représentant l'intégralité des recettes de cet exercice sur ce budget annexe. La Région Occitanie a acquis une parcelle de 20 276m² afin d'y développer un centre d'essais dédiés aux technologies hydrogène.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,26 M€

Dans la continuité des exercices précédents, l'exercice 2025 a principalement porté des frais de gardiennage du site à hauteur de 0,14 M€ et des études urbaines et environnementales à hauteur de 0,12 M€. Les travaux d'aménagement débuteront au deuxième semestre 2027, après l'obtention de l'autorisation environnementale du projet.

L'épargne nette est positive à hauteur de 0,94 M€ du fait de la cession d'un terrain pour 1,2 M€ et d'une diminution des dépenses d'aménagement.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un budget de type ZAC sont essentiellement constituées des écritures de stock.

Financement des dépenses d'investissement : 0,94 M€

A la clôture de l'exercice 2025, on constate un excédent de 0,94 M€ qui compense partiellement le déficit cumulé des exercices précédents.

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	1,06
Epargne nette	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	1,06
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	-0,94	-1,08	-0,12	0,94	1,06

Conclusion

Les résultats de l'année 2025 confirment la solidité de la structure financière de Toulouse Métropole et sa capacité à absorber les chocs conjoncturels et à faire face aux ponctions opérées par l'Etat tout en maintenant les équilibres financiers.

L'exercice 2025 traduit également la capacité de la collectivité à adapter sa gestion, grâce à une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, à la mobilisation de ses partenaires et satellites ainsi qu'à une priorisation des interventions. Cette stratégie a permis de soutenir une programmation d'investissement ambitieuse au profit du territoire métropolitain et de son économie et au bénéfice de ses habitants.

Cet effort sera nécessaire du fait de la montée en charge temporaire de la contribution à Tisseo Collectivité avant de retrouver des marges de manœuvre.

2025

Rapport
Compte Administratif
.....

toulouse
métropole

Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-26-0292

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2025 - Budget Principal

Annexe(s) : 0.1 Tableau Etat des reports
0.2 Rapport

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 18 juin 2026

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20260618-DL65271H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 23/06/2026

Date de réception en Préfecture : 23/06/2026